

BILAN RECONVERSION 2012



SOMMAIRE

PREFACE

LES CHIFFRES CLES DE LA RECONVERSION	
I DEFENSE MOBILITE	
II LES FLUX DES DÉPARTS ET LES CONGÉS DE RECONVERSION	
III LA RECONVERSION DU PERSONNEL MILITAIRE	
IV LE RECLASSEMENT PROFESSIONNEL HORS FONCTIONS PUBLIQUES DU PERSONNEL CIVIL DES SITES RESTRUCTURES	
V L'ACCOMPAGNEMENT DES CONJOINTS DU PERSONNEL DE LA DÉFENSE ET DE LA GENDARMERIE	
VI LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE	
VII LES PARTENAIRES DE LA RECONVERSION	
VIII LE BUDGET DE LA RECONVERSION	
IX LES STATISTIQUES DU CHÔMAGE	
X ANNEXES	

TABLE DES MATIÈRES

PREFACE

LES CHIFFRES CLES DE LA RECONVERSION..... 7

I – DEFENSE MOBILITE 8

1.1 - L'ORGANISATION..... 9

1.2 – LES EFFECTIFS10

1.3 – LA FORMATION DU PERSONNEL DE DEFENSE MOBILITE10

1.3.1 - La formation initiale en 201210

1.3.2 - Nombre d'actions de formation continue.....11

1.3.3 - Les formations « fonction publique »11

1.4 – LA COMMUNICATION13

1.4.1 – Evénements13

1.4.2 – Retombées médiatiques13

1.4.3 – Site Intradef13

1.4.4 – Site Internet.....14

1.4.5 – Webradio14

1.4.6 – Réseau sociaux14

1.5 - DEMARCHE QUALITE15

II – LES FLUX DES DÉPARTS ET LES CONGÉS DE RECONVERSION..... 16

2.1 - LES DÉPARTS16

2.1.1 - Évolution du flux global des départs et des ayants droit.....16

2.1.2 – Les départs utiles.....18

2.2 - LES CONGES DE RECONVERSION, LES CONGES COMPLEMENTAIRES DE RECONVERSION	19
2.2.1 - Nombre de congés de reconversion débutés en 2012	19
2.2.2 - Nombre de congés complémentaires de reconversion attribués.....	20
2.2.3 - Congés de reconversion attribués : durée moyenne	20
III – LA RECONVERSION DU PERSONNEL MILITAIRE	22
3.1 – LES INSCRIPTIONS EN 2012	22
3.2 - LES PRESTATIONS ACCORDÉES EN 2012.....	23
3.2.1 – Les prestations d’orientation.....	24
3.2.2 – Les prestations d’accompagnement direct vers l’emploi	26
3.2.3 – Les prestations de formation professionnelle.....	29
3.3 – LE RECLASSEMENT DES MILITAIRES EN 2012.....	33
3.3.1 – Le reclassement dans le secteur privé	33
3.3.2 – L’accès aux fonctions publiques.....	36
3.3.3 Le taux de reclassement privé et public	40
IV – LE RECLASSEMENT PROFESSIONNEL HORS FONCTIONS PUBLIQUES DU PERSONNEL CIVIL DES SITES RESTRUCTURES	41
V – L’ACCOMPAGNEMENT DES CONJOINTS DU PERSONNEL DE LA DÉFENSE ET DE LA GENDARMERIE	43
5.1 – L’ACCOMPAGNEMENT DES CONJOINTS NON FONCTIONNAIRES	43
5.2 L’ACCOMPAGNEMENT DES CONJOINTS FONCTIONNAIRES	44
VI – LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE.....	46
6.1 - LA VALIDATION DES ACQUIS DE L’EXPERIENCE	47
6.2 - L’ENREGISTREMENT DES TITRES DE LA DEFENSE AU REPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES (RNCP)	46

VII – LES PARTENAIRES DE LA RECONVERSION	49
7.1 – L’ARCO	49
7.2 – LES ENTREPRISES ET FEDERATIONS PARTENAIRES.....	49
7.3 – LES PARTENARIATS AVEC PÔLE EMPLOI	50
VIII – LE BUDGET DE LA RECONVERSION	53
8.1 – LE COÛT DES PRESTATIONS	54
8.2 – LE COÛT DE LA RECONVERSION	56
8.3 – LE COÛT DU RECLASSÉ (crédits de paiement).....	57
IX – LES STATISTIQUES DU CHÔMAGE	59
9.1 - Nombre de militaires indemnisés – mensuel (hors gendarmerie)	60
9.2 - Cout cumulé de l’indemnisation chômage – mensuel (hors gendarmerie)	62
X – ANNEXES.....	66
10.1 – TAUX DE RECLASSEMENT (SECTEUR PRIVE + FONCTION PUBLIQUE).....	66
10.2 – RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE DES RECLASSEMENTS	66
10.3 – REPARTITION DES RECLASSEMENTS PAR SECTEURS D’ACTIVITÉ	67
10.4 – RÉMUNERATIONS.....	67
10.5 – REPARTITION DU PERSONNEL ACCEDANT AUX FONCTIONS PUBLIQUES.....	68

PREFACE

Malgré le contexte économique, le bilan d'activité 2012 de Défense Mobilité se caractérise par une progression des résultats.

1. Caractéristiques de l'année 2012.

Ce bilan confirme les bons résultats de Défense Mobilité en ce qui concerne le retour à l'emploi des anciens militaires et l'accès à l'emploi des conjoints. En effet, en 2012 les objectifs fixés ont été atteints dans leur quasi-totalité : maintien du taux de reclassement près de son objectif de 75%, progression du nombre de reclassements dans le secteur privé ainsi que dans le secteur public, stabilisation du coût de l'indemnisation chômage.

2. Résultats de l'année 2012.

Les résultats obtenus s'inscrivent dans la continuité du bilan établi en 2011. Le taux de reclassement dans les secteurs public et privé atteint 74% pour les militaires de plus de quatre ans de service ayant bénéficié des aides de l'agence.

- **Reclassement dans le secteur privé** : le nombre de reclassements en 2012 (9784) augmente de 769 par rapport à 2011 (9015) soit une progression de 8,5%.

2238 militaires de la Défense ont été reclassés dans le cadre des partenariats avec des grandes entreprises ou des fédérations professionnelles (pour 1800 en 2011) soit une progression de 24,3%.

- **Reclassement dans les fonctions publiques** : 2495 accès de militaires (gendarmes compris) aux fonctions publiques ont été comptabilisés en 2012 représentant 60 reclassements supplémentaires (+2,5 %) par rapport à 2011. Au regard de la manœuvre RH du ministère de la Défense, on doit déduire de ce chiffre 321 gendarmes (hors périmètre Défense). Le nombre de reclassements nets pour le ministère est alors de 2174 pour un objectif de 2100 soit une augmentation de 4,8 % par rapport à 2011.

- **Chômage des anciens militaires**:

Le nombre d'anciens militaires indemnisés chômage s'établit au 31 décembre 2012 à 10 975. Depuis le transfert de la gestion de l'indemnisation chômage à Pôle Emploi, tout bénéficiaire percevant une indemnité au cours du mois est comptabilisé. L'application de cette nouvelle règle de décompte, retenue par Pôle Emploi, a pour effet d'augmenter mécaniquement le nombre de chômeurs indemnisés par rapport à celui affiché les années précédentes.

Auparavant, la définition retenue et appliquée par les armées et par Défense Mobilité comptabilisait les anciens militaires indemnisés le dernier jour de chaque mois. Compte tenu de la nouvelle méthode de décompte du nombre de chômeurs, la tendance est donc en hausse de 21,8 % sur un an (+1968 indemnisés). La répartition par armée est la suivante :

- armée de terre 7816 (71.2%)
- marine nationale 1518 (13.8%)
- armée de l'air 1519 (13.8%)

Sur l'exercice 2012, le coût global du chômage s'élève à 105.9 M€ en augmentation de 2,6 %. Depuis juillet 2012, une revalorisation des indemnités de chômage de 2% est intervenue.

3. Perspectives 2013.

La priorité de Défense Mobilité pour l'année 2013 est la poursuite du développement du partenariat avec Pôle Emploi (convention de collaboration) afin de réduire le coût de l'indemnisation chômage.

Défense Mobilité continuera également à porter son effort sur les relations avec les entreprises avec la signature de nouvelles conventions.

L'année 2013 sera aussi pour Défense Mobilité, l'année de la recherche d'une meilleure efficacité par l'optimisation de ses ressources, avec notamment la mise en œuvre de nouveaux processus de prospection et de pilotage des offres d'emploi et du placement.

Enfin, le ministère de la Défense ayant été contraint de mettre un terme au soutien financier de l'Association pour la Reconversion Civile des Officiers et sous-officiers, Défense Mobilité poursuivra son effort de développement de son offre de service au profit des candidats cadres supérieurs et dirigeants désireux de s'investir dans une seconde carrière civile. Le Bureau de l'accompagnement des cadres supérieurs de Défense Mobilité constitue l'ossature de cette démarche prioritaire.

Le contrôleur général des armées Jacques Feytis
Directeur des ressources humaines
du ministère de la défense



LES CHIFFRES CLES DE LA RECONVERSION DEFENSE

Départs Défense	Départs utiles	Ayants droit
22 310	15 000	14 582

Nouveaux inscrits en 2012
16 512

Reclassements secteur privé	Reclassements fonctions publiques
9 784	2 174

Taux de reclassement « privé + public »
74%

Chômeurs (anciens militaires)	Indemnisés	Coût cumulé
Au 31 décembre 2012	10 975	105,9 M€

1.1 - L'ORGANISATION

Née du regroupement de Terre Reconversion, Air Mobilité, Marine Mobilité et de la sous-direction de l'accompagnement et du reclassement professionnel de la DRH-MD, Défense Mobilité a été créée en juin 2009 afin de renforcer la qualité de l'accompagnement des candidats à un emploi dans le secteur privé ou la fonction publique. Le déploiement de Défense Mobilité est achevé depuis janvier 2011.

Ce service à compétence nationale, rattaché au directeur des ressources humaines du ministère de la Défense, est compétent à l'égard de trois publics :

- le personnel militaire en reconversion ou ayant quitté l'institution depuis moins de trois ans,
- le personnel civil de la Défense en reclassement professionnel hors des fonctions publiques,
- les conjoints du personnel de la Défense et de la Gendarmerie nationale.

Défense Mobilité a également pour objectif d'améliorer le suivi des anciens militaires en situation de chômage après leur départ de l'institution, afin de faciliter leur insertion professionnelle.

L'agence s'appuie sur un réseau de proximité, composé de professionnels de la mobilité (militaires et civils) répartis sur tout le territoire et disposant d'une excellente connaissance des spécificités des candidats et des besoins des employeurs.

Par l'intermédiaire de Défense Mobilité, les entreprises ou les employeurs publics ont accès à des profils ciblés, à un vivier de candidats formés, motivés et immédiatement opérationnels, à travers un point d'accès unique et un seul interlocuteur par zone géographique.

Défense Mobilité, c'est :

- une direction installée à Paris (Fort Neuf de Vincennes) ;
- 8 pôles régionaux : Bordeaux, Brest, Lyon, Marseille, Metz, Paris, Rennes, Toulon ;
- Une antenne dans chaque base de Défense ;
- Le centre militaire de formation professionnelle de Fontenay le Comte ;
- Une antenne dédiée aux cadres supérieurs ;
- Un site internet : www.defense-mobilite.fr, une webradio, des groupes sur les réseaux sociaux Viadéo, Facebook, Linked'In et un numéro vert : 0800 64 50 85 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Une seule finalité : l'accès à l'emploi.

Défense Mobilité est devenue une référence parmi les acteurs de l'emploi grâce à une politique volontariste de partenariats aux niveaux local et national. Ce sont 53 entreprises et 12 fédérations professionnelles partenaires, des milliers de PME qui recrutent régulièrement d'anciens militaires ou leurs conjoints dans des domaines d'activité variés (bâtiment, travaux publics, industrie, transport,...).

Dans le cadre des objectifs de performance fixés par le ministre de la défense, Défense Mobilité s'attache en particulier à :

- généraliser un accompagnement de proximité, gage de suivi et de réussite du projet professionnel : le conseiller en emploi référent pouvant, si besoin, prescrire des prestations d'orientation et d'accompagnement confiées à des cabinets privés ;
- améliorer le suivi des anciens militaires en situation de chômage après leur départ de l'institution, afin de réussir leur insertion professionnelle ;
- développer une démarche qualité et une culture de la performance avec des objectifs quantifiés et des résultats évalués.

1.2 – LES EFFECTIFS

Les effectifs en organisation au 1^{er} janvier 2012 représentaient 809 ETP.

	DROITS EN ORGANISATION 1/01/2012				EFFECTIFS REALISES 31/12/2012			
	Officiers	Sous-officiers	Militaires du rang	Total	Officiers	Sous-officiers	Militaires du rang	Total
PERSONNEL MILITAIRE								
TOTAL MILITAIRE	98	332	33	463	84	312	37	433

PERSONNEL CIVIL	A	B	C	Total	A	B	C	Total
TOTAL CIVIL	50	145	151	346	53	159	138	350

Les effectifs réalisés au 31 décembre 2012 représentent 783 ETP.

Nota : ces effectifs comprennent le CMFP.

1.3 – LA FORMATION DU PERSONNEL DE DEFENSE MOBILITE

1.3.1 - La formation initiale en 2012

Métier	Officiers					Sous-Officiers					Personnels civils					Global					
	CE	CRE	CAEC	CA	CEp	CE	CRE	CAEC	CA	CEp	CE	CRE	CAEC	CA	CEp	CE	CRE	CAEC	CA	CEp	TOTAL
Défense Mobilité	5	3				39	20			3	3	2	2	1		47	25	2	1	3	78
Gendarmerie	3					7										10					10
BSPP	1					1										2					2
Total	9	3	0	0	0	47	20	0	0	3	3	2	2	1	0	59	25	2	1	3	90

Tous les conseillers en emploi (CE), les chargés relation entreprises (CRE), les conseillers accompagnement à l'emploi des conjoints (CAEC), les chargés d'affaires (CA) et les Conseillers emploi placement (CEp) recrutés au cours de l'année 2012, ont suivi la formation Initiale.

A l'issue du tutorat composé d'une présentation générale de Défense mobilité, d'une phase d'observation et d'une phase de pratique, permettant aux acteurs de la transition professionnelle d'analyser et de comprendre leurs fonctions, ces derniers bénéficient d'une formation initiale.

La formation initiale, obligatoire pour les acteurs de la transition professionnelle, a pour objectif de professionnaliser les personnels nouvellement affectés sur les postes de conseillers (CE, CRE, CAEC, CEp et CA). La première partie de la formation initiale est un « tronc commun », d'une durée de 3 semaines consécutives. Elle vise l'apport d'un socle commun de connaissances pour l'ensemble des conseillers quel que soit le métier exercé et permet d'acquérir une posture de conseil (savoir être). La deuxième partie de la formation initiale est une « spécialisation », d'une durée d'une semaine. Elle vise l'apport de connaissances spécialisées selon les métiers des conseillers. Elle permet également de "contextualiser" les fonctions des conseillers aux spécificités de Défense Mobilité et de développer leur savoir-faire.

1.3.2 - Nombre d'actions de formation continue

Métier	Officiers			Sous-Officiers			Personnels civils			Global			TTAL
	CE	CRE	CAEC	CE	CRE	CAEC	CE	CRE	CAEC	CE	CRE	CAEC	
Défense Mobilité	22	49	0	169	98	0	96	50	62	287	197	62	546

Répondant à un plan de formation construit et cohérent en fonction des métiers des conseillers, les actions de formation continue sont diversifiées et adaptées aux besoins des acteurs de la transition professionnelle.

La direction a ainsi coordonné les journées de formation continue au profit des bénéficiaires, soit 20 jours en moyenne de formation par personne en 2012.

En revanche, les participations externes (GEND, SEA, SSA) demeurent échantillonnaires, bien que les formations leur restent ouvertes.

1.3.3 - Les formations « fonction publique »

Prestations	Nb de sessions	Nb de participants
Journée d'information FP	3	56
Focus FPT	5	39
Sessions thématiques	10	132
Totaux	18	227

Les prestations de formation destinées aux agents de Défense Mobilité chargés de l'accompagnement des militaires ayant un projet professionnel dans le secteur public, sont réalisées dans le cadre d'un marché. Cette formation a pour objet de développer leurs connaissances théoriques et pratiques des trois fonctions publiques.

En **2012**, **56** conseillers en emploi, chargés de relation entreprises et conseillers accompagnement à l'emploi des conjoints, ont bénéficié d'une prestation d'information "Environnement des fonctions publiques, d'Etat (administrations centrales et services déconcentrés), territoriale et hospitalière" dans le cadre de **3** sessions d'une journée intégrées au dispositif de formation initiale.

5 sessions de 3 jours ont été organisées afin de permettre à **39** agents, de suivre le module spécifique sur la fonction publique territoriale et les techniques de recherche d'emploi adaptées à celle-ci.

10 sessions de formation ont également été dispensées sur une thématique spécifique : « entretiens réalisés par les recruteurs de la Fonction Publique Territoriale ».

Au total, **227** stagiaires ont participé à une ou plusieurs formations Fonction Publique en 2012.

1.4 – LA COMMUNICATION

En 2012, Défense Mobilité a consolidé ses supports de communication et augmenté considérablement le nombre de ses forums et de ses participations à des événementiels. En raison des périodes de réserve électorale, il a été décidé d'éviter les communications dans les médias grand public.

1.4.1 – Evénements

Tout au long de l'année, 75 événementiels du type job-dating, forum emploi, rencontre entreprise et fonctions publiques ont été initiés par les pôles et les antennes Défense Mobilité (contre 55 en 2011 soit une augmentation de 37 % de l'activité événementielle).

Ces manifestations ont accueilli 1 208 entreprises (1322 en 2011 soit - 9%), dont 232 représentants des entreprises partenaires (254 en 2011, - 8%) et 106 employeurs publics pour un total de 11 001 candidats (10 604 en 2011 soit + 4%).

Cette augmentation du nombre d'événementiels démontre la priorité accordée à la relation entreprises. Dans un contexte économique défavorable, de nombreuses entreprises n'ont cependant pas souhaité participer à des salons de recrutement en 2012.

1.4.2 – Retombées médiatiques

En 2012, Défense Mobilité compte un total de 160 retombées dans la presse (111 en presse externe régionale, nationale, spécialisée, web, TV et Radio et 49 dans les supports internes Défense).

Cette baisse (-20%) par rapport à 2011 s'explique par les périodes de réserve électorale imposées en 2012, ainsi que le non-renouvellement du marché Publicis Consultants, qui contenait un volet relations presse. Il est intéressant de noter que l'agence continue toutefois à susciter la curiosité des journalistes.

1.4.3 – Site Intradef

Le nouveau site intradef a été lancé le 15/12/12 à l'adresse <http://portail.sga.defense.gouv.fr/espace-defense-mobilite/>

Les statistiques de l'ancien site ne sont plus accessibles.

1.4.4 – Site Internet

Accessible depuis mars 2011, www.defense-mobilite.fr a rapidement trouvé son audience et vu sa consultation augmenter.

On comptabilise 192 565 visites en 2012 (126 618 visites en 2011) sur ce site, soit une moyenne de 528 visites par jour.

A noter que :

- Le temps moyen passé sur le site est de 2 min 56s ;
- 40 % des visiteurs ont consulté 2 pages et plus ;
- les pages les plus visitées sont l'espace candidat, les aides (nos services) et notre réseau (notre démarche).

94% des visites proviennent de métropole, mais il est intéressant de noter que les 6% de consultation depuis la Réunion, la Nouvelle Calédonie, la Martinique, la Polynésie française, l'Allemagne, la Belgique, les Etats-Unis, la Guyane ou Djibouti permettent un accès direct à l'information pour le personnel affecté outre-mer ou à l'étranger.

1.4.5 – Webradio

Lancée en octobre 2012, la webradio de Défense Mobilité, accessible via www.defense-mobilite.fr présente des résultats très satisfaisants, à peine plus de deux mois après son lancement.

Les pages du site hébergeant les podcasts (www.defensemobiliteradio.fr) ont été visitées 3228 fois, et chaque visiteur a écouté en moyenne 2,72 podcasts.

60% des écoutes proviennent du site internet, 30% de Facebook, 6% de Linked'In et Viadeo, et 4% d'autres sites.

1.4.6 – Réseau sociaux

Créé en mars 2011, le groupe **VIIDEO** de Défense Mobilité permet d'animer une plateforme de discussion auprès d'une communauté active d'internautes. Ce groupe est un terrain d'expression qui s'inscrit dans une vraie démarche relationnelle de proximité.

Depuis octobre 2012, l'agence possède également son espace de discussion sur **LINKED'IN**, qui touche une population complémentaire (davantage cadres supérieurs). La page **FACEBOOK** est, elle, tournée vers le candidat (une audience jeune, en symbiose avec la moyenne d'âge des armées et des partants). Son animation permet de toucher cette cible, en amont de son départ des armées. Ces communautés en ligne sont animées par le Community Manager.

Au 31 décembre 2012, le groupe Viadeo a plus que doublé en un an, il compte aujourd'hui 2700 membres. Le groupe Linked'In compte déjà 265 membres, et la page Facebook plus de 5000 fans.

1.5 - DEMARCHE QUALITE

En 2012, la démarche qualité de Défense Mobilité poursuit son développement selon deux axes : l'adoption du Référentiel Marianne et l'amélioration continue du service d'accueil dans les pôles et les antennes d'une part, le déploiement du système de management par la qualité en référence à la norme ISO 9001 d'autre part.

L'adoption du référentiel Marianne au sein des pôles et des antennes a permis en juin 2012, suite à un audit de LRQA, une première labellisation : celle de l'antenne de Draguignan.

Parallèlement, dans le cadre de la démarche qualité ISO 9001 engagée par l'Agence, un diagnostic a été réalisé en août par Bureau Veritas au sein de la direction et d'un échantillon de pôles afin de tester le fonctionnement du Système de Management Qualité. Suite à ce diagnostic, le rapport de Bureau Veritas début octobre a dressé un plan d'action et les pilotes de processus ont été accompagnés dans la mise en œuvre de ces actions.

De plus, le système documentaire s'est doté de deux outils essentiels : le Manuel Qualité, précisant notamment les engagements et la politique du Directeur, et distribué à chaque agent ; le Plan de Management de la Qualité, complétant le Manuel par un schéma directeur du fonctionnement de l'Agence.

L'audit de certification ISO 9001 de l'ARD est programmé pour le mois de juin 2013.

II – LES FLUX DES DÉPARTS ET LES CONGÉS DE RECONVERSION

2.1 - LES DÉPARTS

Le statut général des militaires précise que le militaire peut bénéficier, sur demande agréée :

- de dispositifs d'évaluation et d'orientation professionnelle destinés à préparer son retour à la vie civile ;
- d'une formation professionnelle ou d'un accompagnement vers l'emploi.

La formation professionnelle et l'accompagnement vers l'emploi sont accessibles au militaire ayant accompli au moins quatre ans de services militaires effectifs, désigné ci-après sous le terme "**ayant droit**".

2.1.1 - Évolution du flux global des départs¹ et des ayants droit

- **Toutes catégories confondues Défense**

Années	Nombre de départs	Année A/A-1	Ayants droit	Ayants droit / nombre des départs
2009	25 660	-3,5%	16 242	63,3%
2010	26 832	4,6%	17 120	63,8%
2011	22 766	-15,2%	14 381	63,2%
2012	22 310	-2,0%	14 582	65,4%

L'année 2012 est marquée par un volume de départs de militaires en diminution de 2 % par rapport à 2011 (hors gendarmerie).

- **Toutes catégories confondues Gendarmerie**

Années	Nombre de départs	Année A/A-1	Ayants droit	Ayants droit / nombre des départs
2009	6 908	/	3 817	55,3%
2010	7 742	12,1%	4 168	53,8%
2011	8 633	11,5%	3 203	37,1%
2012	8 219	-4,8%	5 072	61,7%

¹ Données issues du bilan social

- **Évolution par catégorie de personnel Défense**

Années	Officiers		Sous-officiers		Militaires du rang		TOTAL	
	Nombre départs	Ayants droit	Nombre départs	Ayants droit	Nombre départs	Ayants droit	Nombre départs	Ayants droit
2009	1 848	1 560	7 390	7 075	16 422	7 607	25 660	16 242
2010	1 773	1 615	7 447	7 128	17 612	8 377	26 832	17 120
2011	1 735	1 479	7 484	6 992	13 547	5 910	22 766	14 381
2012	1 724	1 469	7 193	6 604	13 393	6 509	22 310	14 582
Évolution	-1%	-1%	-4%	-6%	-1%	10%	-2%	1%

- **Évolution par catégorie de personnel Gendarmerie**

Année	Officiers		Sous-officiers		Militaires du rang		TOTAL	
	Nombre départs	Ayants droit	Nombre départs	Ayants droit	Nombre départs	Ayants droit	Nombre départs	Ayants droit
2010	374	373	3 225	2 971	4 143	824	7 742	4 168
2011	467	170	3 228	2 069	4 938	964	8 633	3 203
2012	423	420	2 473	2 225	5 323	2 427	8 219	5 072
Évolution	-9%	147%	-23%	8%	8%	152%	-5%	58%

- **Départs par armée et par catégorie**

	Officiers	Sous-officiers	Militaires du rang	Total	Rappel 2011	Variation A/A-1
Terre	698	2 534	10 338	13 570	14 643	-7,3%
Marine	325	2 054	1 274	3 653	3 539	3,2%
Air	355	2 277	1 548	4 180	3 694	13,2%
SSA	192	301	94	587	630	-6,8%
SEA	10	27	139	176	141	24,8%
DGA	80	0	0	80	31	158,1%
SCA	58	0	0	58	53	9,4%
AUTRES	6	0	0	6	35	/
TOTAL	1 724	7 193	13 393	22 310	22 766	-2,0%
Rappel 2011	1 735	7 484	13 547	22 766		

- **Départs en 2012 des moins de 4 ans de service**

Le personnel totalisant moins de 4 années de service à sa date de départ reste une population difficile à reclasser compte tenu de son manque de qualification, d'un accès restreint aux aides et d'une anticipation très limitée de la date de départ.

De plus, comme le montre le tableau ci-dessous, 34% des moins de 4 ans sont partis dans les 6 premiers mois de leur contrat (47% dans les 12 premiers mois). Ils ne peuvent, pour la quasi-totalité d'entre eux, bénéficier d'un accompagnement de Défense Mobilité en raison du faible préavis donné pour ces départs souvent liés à une dénonciation de contrat ou à une désertion.

Temps de service	Terre	Marine	Air	Total	Pourcentage
Moins de 6 mois	2 419	280	54	2 753	34%
Moins d'un 1 an	813	150	66	1 029	13%
Moins de 2 ans	1 408	242	194	1 844	23%
Moins de 3 ans	963	140	58	1 161	14%
Moins de 4 ans	900	143	206	1 249	16%
Total	6 503	955	578	8 036	100%

Nota : ce tableau ne comptabilise que les données des trois armées.

2.1.2 – Les départs utiles

Le nombre de départs utiles (volume des partants hors période probatoire, changements d'armée, déserteurs, décès, limite d'âge) représente 67.2 % de la population des partants de l'année (soit 15 000 militaires hors gendarmerie). Cette donnée permet de cerner le volume des candidats potentiels à l'emploi. Il en avait été dénombré 16 499 en 2011 qui représentaient 72.5 % des départs.

SITUATIONS	TERRE	MARINE	AIR	AUTRES	TOTAL DEFENSE
Départs 2012	13 570	3 653	4 180	907	22 310
Départs hors reconversion	4 892	1 598	662	158	7 310
Vivier des candidats potentiels à la reconversion	8 678	2 055	3 518	749	15 000

2.2 - LES CONGES DE RECONVERSION, LES CONGES COMPLEMENTAIRES DE RECONVERSION²

Les militaires de plus de quatre ans de service, quittant définitivement les armées, peuvent être placés en congé de reconversion et en congé complémentaire de reconversion. Durant ces congés, d'une durée cumulée maximale de 120 jours ouvrés (CR) plus 6 mois (CCR), ils sont tenus de se consacrer à la préparation d'une nouvelle activité professionnelle. De même, les volontaires des armées peuvent désormais avoir accès à un CR fractionnable d'une durée maximale de 20 jours ouvrés.

Le congé de reconversion, peut être suivi d'un congé complémentaire de reconversion, dont la durée maximale est fixée à six mois. Ce dernier peut être accordé aux militaires lorsque la durée du congé de reconversion ne permet pas la réalisation du projet professionnel. En général, le congé complémentaire de reconversion est accordé en même temps que le congé de reconversion.

2.2.1 - Nombre de congés de reconversion débutés en 2012

Le nombre de congés de reconversion accordés et enregistrés en 2012 (3681) est en augmentation de 2% par rapport à 2011. Les congés de reconversion sont attribués par les DRH d'armée, sur proposition de Défense Mobilité.

CATEGORIE	TERRE	MARINE	AIR	DGA	SSA	SEA	SCA	TOTAL Défense	GEND.
Ayants droit	9 166	2 829	3 225	119	448	58	27	15 872	3 203
OFF	111	28	40	1	14	0	3	197	13
S/OFF	648	585	257	0	42	7	0	1 539	174
MDR	1 466	163	270	0	2	44	0	1 945	193
Total	2 225	776	567	1	58	51	3	3 681	380
<i>Rappel 2011</i>	2 129	677	667	0	62	64	4	3 603	490
Années A/A-1	5%	15%	-15%		-6%	-20%	-25%	2%	-22%

² Données fournies par les armées.

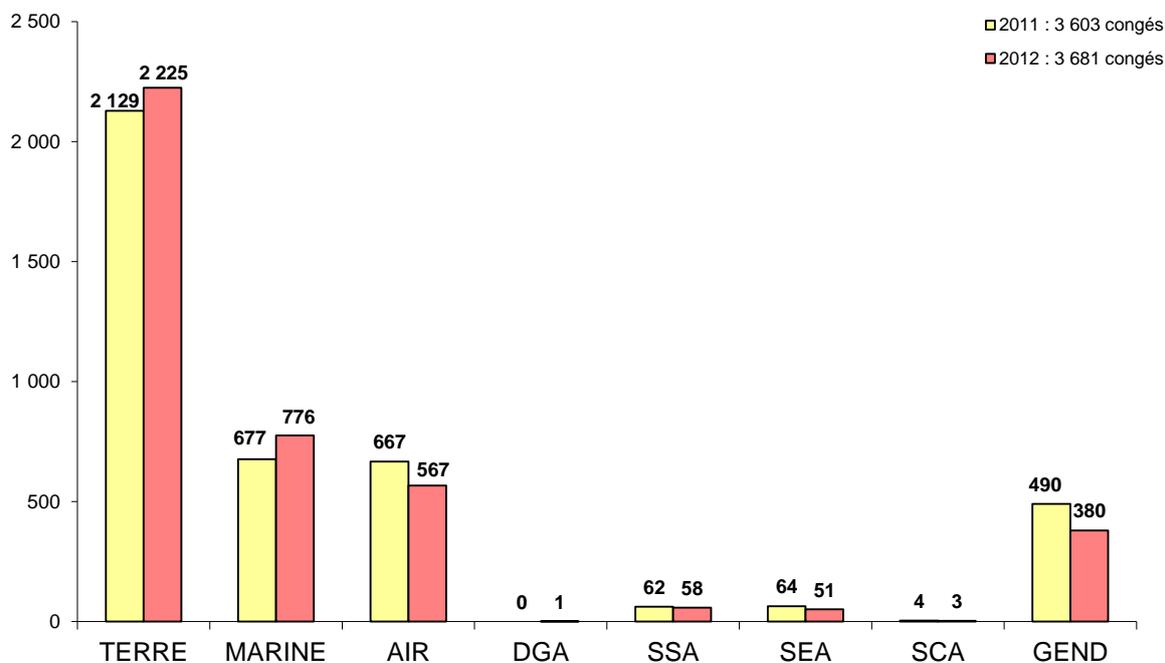
2.2.2 - Nombre de congés complémentaires de reconversion attribués

Le nombre de congés complémentaires attribués par les armées a chuté de 55%, une tendance inverse au taux enregistré en 2010. Cette diminution s'explique par un grand nombre de projets professionnels dont la mise en œuvre ne nécessitait pas de congé complémentaire.

CATEGORIE	TERRE	MARINE	AIR	DGA	SSA	SEA	SCA	TOTAL Défense	GEND.
OFF	2	1	13	0	0	0	0	16	1
S/OFF	46	0	17	0	0	0	0	63	87
MDR	95	0	24	0	0	1	0	120	33
Total	143	1	54	0	0	1	0	199	121
Rappel 2011	383	3	49	0	1	2	0	438	123
Années A/A-1	-63%	-67%	10%		-100%	-50%		-55%	-2%

2.2.3 - Congés de reconversion attribués : durée moyenne

La durée moyenne accordée par les gestionnaires des ressources humaines d'armée et des formations rattachées est de 134 jours pour l'année 2012, en diminution de 9 jours par rapport à celle accordée en 2011 (143 jours).



	TERRE	MARINE	AIR	DGA	SSA	SEA	SCA	GEND
2011 : 3 603 congés	2 129	677	667	0	62	64	4	490
2012 : 3 681 congés	2 225	776	567	1	58	51	3	380
Durée moyenne (en jours)	138	131	139	214	41	70	108	160

En 2012, les gestionnaires ont agréé à plus de 98% les demandes de congés de reconversion présentées par les candidats et s'inscrivant dans la réalisation d'un projet professionnel validé par Défense Mobilité.

III – LA RECONVERSION DU PERSONNEL MILITAIRE

3.1 – LES INSCRIPTIONS EN 2012

L'entretien diagnostic matérialise l'entrée effective dans un parcours de reconversion. En 2012, 16 512 personnels de la Défense ont été reçus en entretien diagnostic par un conseiller en emploi, soit 527 de moins qu'en 2011. Cette diminution doit être mise en perspective avec deux données :

- le léger fléchissement du nombre de départs dans les armées (-2%) par rapport à 2011 ;
- le nombre d'ED reste supérieur aux volumes de 2010 (15 422) et 2009 (15348).

Le bilan 2012 reflète une situation contrastée :

- la diminution globale du nombre d'entretiens diagnostic est le fait des militaires du rang de moins de 4 ans de service, ne pouvant bénéficier des congés de reconversion ainsi que des prestations de formation et d'accès direct à l'emploi (SAE – PAE ...) ;
- la diminution du nombre d'ED chez les officiers (- 62) doit être relativisée considérant que l'ARCO n'a communiqué ses données que pour le 1^{er} semestre 2012 (309 entretiens diagnostic).

Cette baisse relative du nombre d'entretiens diagnostic en 2012, n'a qu'un impact limité sur le nombre de candidats détenus en portefeuille par les conseillers en emploi qui n'a que très faiblement diminué (-6).

• *Bilan global des entretiens diagnostic effectués en 2012 par armée et par catégorie*

CATEGORIE	TERRE	MARINE	AIR	GEND. DEFMOB	DGA	SSA	SEA	SCA	AUTRES	TOTAL DEFENSE MOBILITE	TOTAL GEND.
Officiers	504	223	235	7	8	19	4	51	10	1061	77
Sous-officiers	2735	2450	2000	20	0	124	14	0	9	7352	860
Militaires du rang + 4 ans de service	5650	704	1205	19	0	10	126	0	3	7717	1559
Militaires du rang - 6 mois de service	31	2	1	0	0	0	0	0	0	34	NC
Militaires du rang +6 mois et - 4 ans de service	275	30	38	3	0	1	1	0	0	348	684
Totaux	9195	3409	3479	49	8	154	145	51	22	16512	3180

(GEND. DEFMOB : entretiens délivrés par Défense Mobilité – TOTAL GEND : entretiens délivrés par Défense Mobilité et par la gendarmerie.)

• Evolution Défense

ANNEES	OFF	SOFF	MDR+4	MDR-6 mois	MDR + 6 mois et - 4 ans	Total MDR	Total + 4 ans	Total global
2011	1123	7307	7606		1003	8609	16036	17039
2012	1061	7352	7717	34	348	8099	16130	16512
Variation	-5,5%	0,6%	1,5%	NC	-65,3%	-5,9%	0,6%	-3,1%

3.2 - LES PRESTATIONS ACCORDÉES EN 2012

La démarche de reconversion d'un candidat se décompose en deux temps, une première phase d'orientation et une deuxième d'accompagnement.

Les prestations de reconversion sont de deux types :

- Les prestations d'orientation, individuelles ou collectives, accessibles à l'ensemble des militaires quel que soit leur temps de service, effectuées généralement entre dix-huit mois à un an avant leur départ, afin de réaliser un bilan professionnel et personnel et ainsi définir les premières hypothèses de projet professionnel. Elles marquent le début de la démarche active de reconversion ;
- Les prestations d'accompagnement, accessibles aux militaires ayant effectué plus de quatre ans de services effectifs ; elles sont réparties en deux catégories :
 - les prestations d'accompagnement direct vers l'emploi ;
 - les prestations de formation professionnelle.

Le nombre des prestations de reconversion délivrées en 2012 (hors ARCO - chiffres non communiqués pour 2012) est en diminution de 5.5 % (19 245 en 2012 contre 20 392 en 2011).

Cette diminution globale recouvre une réalité différenciée entre les prestations d'orientation, les prestations d'accompagnement et les prestations de formation :

- une baisse des prestations collectives d'orientation (moins 10%) liée à la diminution des SBO (session bilan orientation) externalisées, une hausse des EBO (entretien bilan orientation) réalisés par les conseillers en emploi, une augmentation des BIC (bilan individuel de compétences) ;
- Les prestations d'accompagnement dans leur globalité (accompagnement direct à l'emploi et l'accès à la formation professionnelle) ont légèrement fléchi (-3%) ;
- Les prestations de formation professionnelle sont stables (- 0.21%). Afin de satisfaire les besoins des candidats et limiter le coût des prestations, Défense Mobilité dispose désormais sous marché d'un catalogue de plus de 600 offres de formation ;
- La situation des prestations d'accompagnement hors fonctions publiques se caractérise par une baisse de 11% par rapport à 2011. Dans le même temps, il est noté une hausse des prestations d'accompagnement vers les fonctions publiques (+5%).

- *Répartition des prestations par armée et formation rattachée*

Type de prestations	TERRE	MARINE	AIR	GEND. DEFMOB	DGA	SSA	SEA	SCA	TOTAL DEFENSE MOBILITE	TOTAL GEND.
Orientation	4475	1115	1160	286	1	29	68	2	7136	286
Accompagnement direct vers l'emploi (*)	2872	820	654	35	1	33	52	2	8363	77
Formation professionnelle	2444	644	536	49	0	49	24		3746	99
TOTAL	9 791	2 579	2 350	370	2	111	144	4	19245	462

(*) Répartition des données relatives aux "sessions d'accompagnement vers les fonctions publiques" et "outplacement" non disponible par armées.

(GEND. DEFMOB : prestations délivrées par Défense Mobilité – TOTAL GEND : prestations délivrées par Défense Mobilité et par la gendarmerie.)

- *Évolution des prestations DEFENSE*

Années	Prestations d'orientation	Prestations d'accompagnement	TOTAL
2009	11 685	9 672	21 357
2010	9 756	10 296	20 052
2011**	7 922	12 470	20 392
2012**	7 136	12 109	19 245
Variation 2011/2012	-10%	-3%	-6%

(**) Prestations hors périmètre ARCO

3.2.1 – Les prestations d’orientation

- *Objectifs et contenu de l’orientation*

➤ L’orientation est le premier jalon d’un parcours de transition professionnelle d’un candidat. Elle permet à son bénéficiaire, sur la base d’un bilan personnel et professionnel, d’élaborer un projet professionnel, puis de le valider en le confrontant aux réalités économiques de la zone de repli du candidat. Cette étape clé de la démarche s’effectue à l’aide de prestations collectives et individuelles :

➤ **Prestations collectives :**

- Les sessions bilan-orientation (SBO) – prestations externalisées sous marchés publics destinées aux non officiers, prescrites par Défense Mobilité.

➤ **Prestations individuelles :**

- L’entretien bilan orientation (EBO) ;
- Le bilan individuel de compétences (BIC).

Contrairement à l’année 2011, les EBO ont augmenté (près de 3%), alors que les SBO ont diminué de 14%. La hausse des EBO concerne toutes les catégories de personnels. Elle est cohérente avec la baisse des entretiens diagnostics enregistrée sur l’année. Cette diminution des prestations d’orientation collectives, en partie au profit des prestations individuelles réalisées en régie, correspond également à l’accroissement des qualifications EBO des opérateurs, plus adaptées à des candidats ayant déjà mûri un projet professionnel, signe d’une certaine efficacité des actions de sensibilisation et d’information relatives à la transition professionnelle.

Il convient enfin de noter que les BIC (prestations externalisées) ont considérablement augmenté (+78%), vraisemblablement en lien avec le transfert à Défense Mobilité des candidats officiers jusqu’ici accompagnés par l’ARCO. Cet afflux sensible du nombre d’officiers a occasionné un accroissement des prescriptions de BIC, particulièrement adaptées à ce public.

- Bilan global des prestations d'orientation accordées en 2012 par armée et par catégorie**

FORME DE L'AIDE	TERRE	MARINE	AIR	GEND. DEFMOB	DGA	SSA	SEA	SCA	TOTAL DEFENSE MOBILITE	TOTAL GEND.
Officiers										
Sessions d'orientation des hauts niveaux (SOHN)	Données non communiquées par l'ARCO								0	0
Séminaires bilan projet (SBP)	Données non communiquées par l'ARCO								0	0
Entretiens d'orientation	Données non communiquées par l'ARCO								0	0
Sessions bilan d'orientation (SBO)	17	3	10	4					34	4
Entretiens bilan orientation (EBO)	40	9	9			1		1	60	0
Bilans individuels de compétences (BIC)	55	29	24	1	1	3		1	114	1
Sous-total "officiers"	112	41	43	5	1	4	0	2	208	5
Sous-officiers										
Séminaires bilan projet (SBP)	Données non communiquées par l'ARCO								0	0
Entretiens d'orientation	Données non communiquées par l'ARCO								0	0
Sessions bilan d'orientation (SBO)	1049	594	556	102		14	3		2318	102
Entretiens bilan orientation (EBO)	231	188	109	1		4	1		534	1
Bilans individuels de compétences (BIC)	25	12	8	2		4			51	2
Sous-total "sous-officiers"	1305	794	673	105	0	22	4	0	2903	105
Militaires du rang										
Sessions bilan d'orientation (SBO)	2517	217	333	176	0	2	44	0	3289	176
Entretiens bilan orientation (EBO)	537	63	107	0	0	1	20	0	728	0
Bilans individuels de compétences (BIC)	4		4						8	0
Sous-total "militaires du rang"	3058	280	444	176	0	3	64	0	4025	176
Totaux										
Sessions d'orientation des hauts niveaux (SOHN)	Données non communiquées par l'ARCO								0	0
Séminaires bilan projet (SBP)	Données non communiquées par l'ARCO								0	0
Entretiens d'orientation	Données non communiquées par l'ARCO								0	0
Sessions bilan d'orientation (SBO)	3583	814	899	282	0	16	47	0	5641	282
Entretiens bilan orientation (EBO)	808	260	225	1	0	6	21	1	1322	1
Bilans individuels de compétences (BIC)	84	41	36	3	1	7	0	1	173	3
TOTAUX	4475	1115	1160	286	1	29	68	2	7136	286

(GEND. DEFMOB : prestations délivrées par Défense Mobilité – TOTAL GEND : prestations délivrées par Défense Mobilité et par la gendarmerie.)

3.2.2 – Les prestations d’accompagnement direct vers l’emploi

- **Objectifs et contenu de l’accompagnement direct vers l’emploi**

La formalisation et la validation du projet professionnel, au cœur de la démarche de transition professionnelle, peuvent mettre en évidence des besoins d’accompagnement divers, selon les compétences et les qualifications directement transposables détenues par les candidats au regard du projet visé.

Cet accompagnement du candidat pour mettre en œuvre son projet professionnel, pour faciliter ses démarches de prospection et pour assurer son adaptation au cadre nouveau de l’entreprise se traduit par la prescription d’une prestation adaptée à son besoin :

- session de techniques de recherche d’emploi (STRE) ;
(prestation collective sous marché visant à acquérir les outils nécessaires en vue de se positionner sur le marché de l’emploi) ;
- techniques de recherche d’emploi (TRE) ;
(prestation individuelle réalisée par les conseillers du réseau Défense Mobilité, visant à faire acquérir les techniques de recherche d’emploi en vue de se positionner sur le marché de l’emploi) ;
- session d’accompagnement vers l’entreprise (SAE) ;
(prestation sous marché visant à permettre au candidat de définir une stratégie active de recherche d’emploi et à l’accompagner dans sa mise en œuvre) ;
- période d’adaptation en entreprise (PAE) ;
(période de 4 à 6 mois prise en charge par le MINDEF permettant au candidat d’être « détaché » en position d’activité, afin de s’adapter à l’entreprise et d’obtenir à l’issue un contrat de travail à durée indéterminée (CDI), ou à durée déterminée (CDD) d’au moins 6 mois) ;
- parcours individualisé du créateur ou repreneur d’entreprise (PIC) ;
(prestation spécifique pour formaliser et évaluer son projet de création ou de reprise d’entreprise et se former à la gestion d’entreprise préalablement au dépôt des statuts, à la date de radiation des contrôles) ;
- prestation « d’outplacement » ;
(prestation d’orientation individuelle externalisée visant le placement du bénéficiaire sur un poste à haut niveau de responsabilités (cadre supérieur ou dirigeant), en national ou à l’international. Le bénéficiaire est un officier supérieur breveté identifié par le gestionnaire d’armée, envisageant un projet de cadre supérieur ou dirigeant au titre d’un départ suggéré par l’administration, dans l’impossibilité de lui proposer une évolution de carrière correspondant à son profil.
- Session d’accompagnement vers les fonctions publiques ;
(prestation collective spécifique aux candidats voulant intégrer la fonction publique)

Le nombre de prestations d’accompagnement vers les fonctions publiques a augmenté de 4% en 2012 par rapport à 2011. Cette faible progression masque des évolutions très contrastées par type de formation. En effet, les sessions "journée d’information sur les trois fonctions publiques " ont chuté de 50%, alors que les sessions de techniques de recherche d’emploi (curriculum vitae – lettre de motivation et préparation à l’entretien de recrutement) ont progressé de 11%.

Au 31 décembre 2012, 229 sessions en présentiel ont permis à 2 511 candidats de bénéficier d'une ou plusieurs prestations proposées dans le cadre de l'accompagnement mis en œuvre par Défense Mobilité.

4,8 % d'entre elles aidaient à appréhender l'environnement des trois fonctions publiques.

95,2 % visaient à mettre en œuvre toutes les techniques et informations indispensables à la présentation d'une candidature de qualité (rédaction du CV et de lettre de motivation, préparation aux entretiens de recrutement).

Le dispositif de formation individuelle à distance @learning, mis en place en 2011, pour acquérir les connaissances relatives aux attributions et à l'organisation du ministère souhaité, et travailler sur les compétences liées au projet professionnel, a réuni 1905 candidats au 31 décembre 2012.

La baisse des prestations d'accompagnement direct vers l'emploi (-13%) s'inscrit dans un contexte de crise économique, à rapprocher des prestations d'accompagnement vers les fonctions publiques qui se sont renforcées avec une augmentation sensible de 5%. La PAE est stationnaire (-0.01%) gage de l'efficacité du dispositif de prospection, de fidélisation et de mise en relation des candidats avec les entreprises partenaires. La frilosité du contexte économique touche plus sévèrement les auto-entrepreneurs par une baisse de 37% des PIC, qui s'explique aussi par le report de nombreux projets du fait de la mise en place du congé pour création ou reprise d'entreprise (CCRE) en toute fin d'année 2012.

• **Bilan global des prestations d'accompagnement direct vers l'emploi accordées en 2012 par armée et par catégorie**

FORME DE L'AIDE	TERRE	MARINE	AIR	GEND. DEFMOB	DGA	SSA	SEA	SCA	TOTAL DEFENSE MOBILITE	TOTAL GEND.
Officiers										
Entretiens d'accompagnement	Données non communiquées par l'ARCO								0	0
Sessions d'accompagnement vers les fonctions publiques	Détail par armées non communiqué								562	0
Sessions de technique de recherche d'emploi (STRE)	22	5	10	1		3		1	42	1
Périodes d'adaptation en entreprise (PAE)	23	10	11		0	0		0	44	4
Sessions d'accompagnement vers l'entreprise (SAE)	22	3	2		0	0		0	27	1
Parcours individualisés pour le créateur ou le repreneur d'entreprise (PIC)	5	3	4		1	2		1	16	3
Outplacement	Détail par armées non communiqué								2	
Sous-total "officiers"	72	21	27	1	1	5	0	2	693	9
Sous-officiers										
Entretiens d'accompagnement	Données non communiquées par l'ARCO								0	0
Sessions d'accompagnement vers les fonctions publiques	Détail par armées non communiqué								2356	0
Sessions de technique de recherche d'emploi (STRE)	624	499	331	18		22	4		1498	18
Périodes d'adaptation en entreprise (PAE)	204	126	57		0	4		0	391	53
Sessions d'accompagnement vers l'entreprise (SAE)	47	26	21		0	1	2	0	97	3
Parcours individualisés pour le créateur ou le repreneur d'entreprise (PIC)	35	0	22		0	0	2		59	1
Sous-total "sous-officiers"	910	651	431	18	0	27	8	0	4401	75
Militaires du rang										
Sessions d'accompagnement vers les fonctions publiques	Détail par armées non communiqué								974	0
Sessions de technique de recherche d'emploi (STRE)	1479	131	141	16	0	1	32	0	1800	16
Périodes d'adaptation en entreprise (PAE)	373	17	44		0	0	12	0	446	14
Sessions d'accompagnement vers l'entreprise (SAE)	11	0	3		0	0		0	14	2
Parcours individualisés pour le créateur ou le repreneur d'entreprise (PIC)	27	0	8		0	0			35	1
Sous-total "militaires du rang"	1890	148	196	16	0	1	44	0	3269	33
Totaux										
Entretiens d'accompagnement	Données non communiquées par l'ARCO								0	0
Sessions d'accompagnement vers les fonctions publiques	Détail par armées non communiqué								3892	0
Sessions de technique de recherche d'emploi (STRE)	2125	635	482	35	0	26	36	1	3340	35
Périodes d'adaptation en entreprise (PAE)	600	153	112	0	0	4	12	0	881	71
Sessions d'accompagnement vers l'entreprise (SAE)	80	29	26	0	0	1	2	0	138	6
Parcours individualisés pour le créateur ou le repreneur d'entreprise (PIC)	67	3	34	0	1	2	2	1	110	5
Outplacement	Détail par armées non communiqué								2	0
TOTAUX	2872	820	654	35	1	33	52	2	8363	117

(GEND. DEFMOB : prestations délivrées par Défense Mobilité – TOTAL GEND : prestations délivrées par Défense Mobilité et par la gendarmerie.)

3.2.3 – Les prestations de formation professionnelle

- **Objectifs et contenu de la formation professionnelle**

L'élaboration des projets professionnels des militaires peut mettre en évidence des besoins de formation selon les connaissances et les qualifications à acquérir.

Dans le cas où le candidat ne disposerait pas des compétences suffisantes, il lui est possible, après validation et agrément de son projet professionnel, d'obtenir une formation adaptée, afin de compléter ses qualifications, pour lui permettre de réaliser son projet professionnel.

A ce titre, la formation professionnelle constitue l'un des outils les plus efficaces du dispositif de reconversion des militaires et un excellent levier pour le retour à l'emploi.

Les directives de l'agence de reconversion de la défense (ARD), en matière de formation professionnelle, donnent la priorité aux personnels militaires contractuels de plus de 4 ans de service. A cet effet, dans le cadre des marchés de formation passés par Défense Mobilité ou par la délégation générale à l'emploi et la formation professionnelle (DGEFP) du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ; le coût de la formation est pris en charge tout ou partie par l'ARD pour ces candidats.

Défense Mobilité propose aux candidats en transition professionnelle un dispositif de formations délivrées dans le cadre de marchés publics ou sous convention. Cette offre de formation, en augmentation constante (+19%), s'articule autour de 623 titres professionnels ou formations qualifiantes accessibles aux candidats :

Marchés Publics de formation :

- Formations dans le domaine du transport routier de marchandises ;
- Formations préparant à la « Certification d'Aptitude à l'Hyperbarie (CAH)-Mention A - Classe I-II-III » ;
- Formations dans le domaine de la prévention, sécurité, sûreté des biens et des personnes ;
- Formations dans le domaine de la manutention et de la logistique ;
- Formations dans le domaine du transport routier interurbain de voyageurs ;
- Formations délivrées dans le cadre du marché interministériel pour la mise en œuvre et la sécurisation de parcours de formation professionnelle pré-qualifiante et certifiante pour les publics spécifiques adultes pris en charge par l'Etat (marché DGEFP).

Conventions de coopération de formation :

- Convention entre le ministère de la défense et l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) permettant le suivi de formations dans les écoles de l'ONAC ;
- Convention entre le ministère de la défense et l'AFT-IFTIM, permettant la formation aux titres professionnels du transport et de la logistique sans financement de la formation par l'ARD ou les candidats ;
- Convention avec le Centre national des sports de la défense (CNSD) permettant la formation aux métiers du sport, de plein air et du cheval sans financement de la formation par les candidats.

Pour les parcours professionnels nécessitant une formation non couverte par un marché au regard des faibles volumes de candidats chaque année, il est possible de recourir à la procédure dite sous convention individuelle (marché à procédure adaptée, art 28). Dans ce cas, les intéressés participent au financement de leur formation professionnelle, selon un ratio compris entre 3 et 30%.

Les militaires en reconversion peuvent effectuer leurs stages de formation professionnelle en milieu militaire ou en milieu civil :

- **En milieu civil**

- stages de formation (organismes retenus dans le cadre des marchés publics, organismes retenus dans le cadre de conventions individuelles) ;
- périodes de formation gratuite en entreprise (PFGE), aide à dominante formation qui permet au candidat qualifié de se former à un emploi aidé par un tuteur de formation désigné au sein de l'entreprise d'accueil. Elle peut être utilisée seule ou en complément d'une formation professionnelle qualifiante ;
- cycles d'enseignement remboursés sous certaines conditions.

- **En milieu militaire**

La mise en œuvre de ces prestations est assurée par le Centre Militaire de Formation Professionnelle (CMFP) :

- A Fontenay-le-Comte où les formations sont dispensées par l'AFPA en application du marché passé par la DGEFP ;
- Au sein des sections de formation professionnelle (SFP) dans lesquelles les formations sont assurées en collaboration avec des prestataires extérieurs : l'AFT-IFTIM (conducteurs routiers et caristes d'entrepôt) – le CNSD (métiers du cheval et métiers du sport).

En 2012, le nombre de formations dispensées est relativement stable (-0,21% par rapport à 2011).

Cette situation est à nuancer en fonction des dispositifs et du profil des candidats :

Les variations en fonction du dispositif :

On constate une augmentation des formations en milieu civil (+1,21%). Cette hausse s'explique par la combinaison de deux facteurs : l'augmentation de 4,86% des formations en milieu civil (hors marché DGEFP) et notamment des formations dans le cadre de la procédure d'achat sur facture due à la rupture du marché interministériel durant l'été ainsi qu'à une hausse de 8,28% des PFGE ; ce dernier dispositif est particulièrement recherché par les candidats disposant déjà de solides qualifications professionnelles et qui souhaitent approfondir leur pratique ou se réapproprier les gestes avec l'aide d'un tuteur de formation désigné au sein de l'entreprise.

- les formations en milieu civil dans le cadre du marché DGEFP ont diminué de 19,46% par rapport à 2011. Cette baisse s'explique par les difficultés rencontrées lors du renouvellement de ce marché par la DGEFP et l'absence de marché hors CMFP durant près de 4 mois (formations réalisées en procédure hors marché) ;

- le nombre de formations en milieu militaire est en légère hausse (+0,89%). Ceci s'explique par la stabilisation des formations au sein du CMFP et une augmentation des formations en SFP (+2,92%). Cette hausse s'explique notamment par le rappel des priorités dans le cadre de la politique de formation professionnelle de l'ARD (P1 formation en milieu militaire).

Les variations en fonction du profil des candidats :

- le nombre de militaires en formation professionnelle au CMFP est stable. Toutefois, on y constate une augmentation significative du nombre de militaires de la Marine Nationale (+47,73%) ;
- le nombre de sous-officiers ayant suivi une formation professionnelle est en baisse par rapport à 2011 (-7,24%) ;
- A contrario, le nombre d'officiers a fortement augmenté (+25%) et Défense Mobilité s'est adapté aux demandes et besoins de ces profils spécifiques en faisant évoluer son offre de formation vers des titres de niveaux III et II.
- Enfin, on constate également une hausse du nombre de militaires du rang (+3,23%), en lien avec les efforts constants portés par l'agence en termes de sécurisation des parcours professionnels de ce public sensible.

• **Bilan global des prestations de formation professionnelle accordées en 2012 par armée et par catégorie**

FORME DE L'AIDE	TERRE	MARINE	AIR	GEND. DEFMOB	DGA	SSA	SEA	TOTAL DEFENSE MOBILITE	TOTAL GEND.
Officiers									
Formations marché DGEFP (hors CMFP)	2							2	1
Formations marché DGEFP en milieu militaire (CMFP)								0	
Sections de formations professionnelles en milieu militaire (SFP)	2							2	1
Formations en milieu civil (hors AFPA)	36	5	18	1				60	2
Périodes de formation gratuite en entreprise (PFGE)	19	6	9		0	3		37	2
Cycles d'enseignement (remboursement)	16	19	18	1				54	4
Sous-total "officiers"	75	30	45	2	0	3	0	155	10
Sous-officiers									
Formations marché DGEFP (hors CMFP)	43	32	16	5				96	14
Formations marché DGEFP en milieu militaire (CMFP)	61	45	4	1				111	6
Sections de formations professionnelles en milieu militaire (SFP)	30	8	2				1	41	2
Formations en milieu civil (hors AFPA)	241	272	111	27		4	1	656	169
Périodes de formation gratuite en entreprise (PFGE)	57	47	38		0	30	1	173	25
Cycles d'enseignement (remboursement)	134	74	95			3		306	87
Sous-total "sous-officiers"	566	478	266	33	0	37	3	1383	303
Militaires du rang									
Formations marché DGEFP (hors CMFP)	176	15	33	5				229	12
Formations marché DGEFP en milieu militaire (CMFP)	365	20	18	1				404	1
Sections de formations professionnelles en milieu militaire (SFP)	226	1	7				5	239	
Formations en milieu civil (hors AFPA)	754	93	142	8		6	8	1011	38
Périodes de formation gratuite en entreprise (PFGE)	128	6	17		0	0	5	156	8
Cycles d'enseignement (remboursement)	154	1	8			3	3	169	12
Sous-total "militaires du rang"	1803	136	225	14	0	9	21	2208	71
Totaux									
Formations marché DGEFP (hors CMFP)	221	47	49	10	0	0	0	327	27
Formations marché DGEFP en milieu militaire (CMFP)	426	65	22	2	0	0	0	515	7
Sections de formations professionnelles en milieu militaire (SFP)	258	9	9	0	0	0	6	282	3
Formations en milieu civil (hors AFPA)	1031	370	271	36	0	10	9	1727	209
Périodes de formation gratuite en entreprise (PFGE)	204	59	64	0	0	33	6	366	35
Cycles d'enseignement (remboursement)	304	94	121	1	0	6	3	529	103
TOTAUX	2444	644	536	49	0	49	24	3746	384

(GEND. DEFMOB : prestations délivrées par Défense Mobilité – TOTAL GEND : prestations délivrées par Défense Mobilité et par la gendarmerie.)

3.3 – LE RECLASSEMENT DES MILITAIRES EN 2012

3.3.1 – Le reclassement dans le secteur privé

- **Evolution du nombre de reclassements dans le secteur privé (hors gendarmerie).**

1. Le nombre de reclassements en 2012 (9784) est en augmentation de 769 par rapport à 2011 (9015), soit une progression de 8.5%, qui profite essentiellement aux militaires du rang de moins de 4 ans de service.

On peut expliquer cette progression par la concomitance de divers facteurs :

- La notoriété de l'Agence, acteur connu et reconnu des candidats au sein des armées mais également des entreprises du secteur privé ;
 - Les différentes campagnes de communication vers les entreprises en appui de la stratégie de placement ont permis de positionner l'agence sur le marché du travail. Considéré aujourd'hui comme un réel vivier de compétences le ministère de la défense intéresse de plus en plus les recruteurs, afin de trouver les profils correspondant à leurs besoins en recrutement, immédiatement employables ;
 - La gestion et l'animation des partenariats ministériels au plus proche des décideurs RH a également contribué au développement des reclassements au sein de ces entreprises.
2. La part des officiers et des militaires du rang de plus de 4 ans au sein des militaires reclassés est en diminution. Ce résultat s'avère cohérent (quantitativement) au regard du moindre nombre de nouveaux candidats suivis par Défense Mobilité dans ces deux catégories de personnel. La réforme des retraites a pu entraîner un report des départs de 2 ou 3 ans de certains candidats.

Nombre de reclassés (hors gendarmerie)	OFF	S/OFF	MDR+4	MDR - 4	TOTAL MDR	TOTAL + 4 ans	Total global
2009	637	3077	3254	769	4023	6968	7737
2010	732	3547	3390	908	4298	7669	8577
2011	711	3589	4262	453	4715	8562	9015
2012	568	4029	4381	806	5187	8978	9784
Variation 2011/2012	-20%	12%	3%	78%	10%	5%	9%

REPARTITION	Officiers	Sous-officiers	Militaires du rang + 4 ans	Militaires du rang - 4 ans	TOTAL MDR	TOTAL + 4 ans	Total global
TERRE	279	1639	3519	550	4069	5437	5987
MARINE	126	1150	235	110	345	1511	1621
AIR	125	1158	488	124	612	1771	1895
Autres	38	82	139	22	161	259	281
Total 2012	568	4029	4381	806	5187	8978	9784

61 gendarmes ont également été reclassés par Défense Mobilité.

- **Gendarmerie.**

Nombre de reclassés GENDARMERIE	Officiers	Sous- officiers	Militaires du rang + 4 ans	Militaires du rang - 4 ans	TOTAL MDR	TOTAL + 4 ans	Total global
2011	40	563	1041	738	1779	1644	2382
2012	56	667	1120	651	1771	1843	2494

Taux de reclassement GENDARMERIE	Officiers	Sous- officiers	Militaires du rang + 4 ans	Militaires du rang - 4 ans	TOTAL MDR	TOTAL + 4 ans	Total global
2011	82%	76%	84%	79%	82%	81%	80%
2012	82%	77%	81%	78%	80%	80%	80%

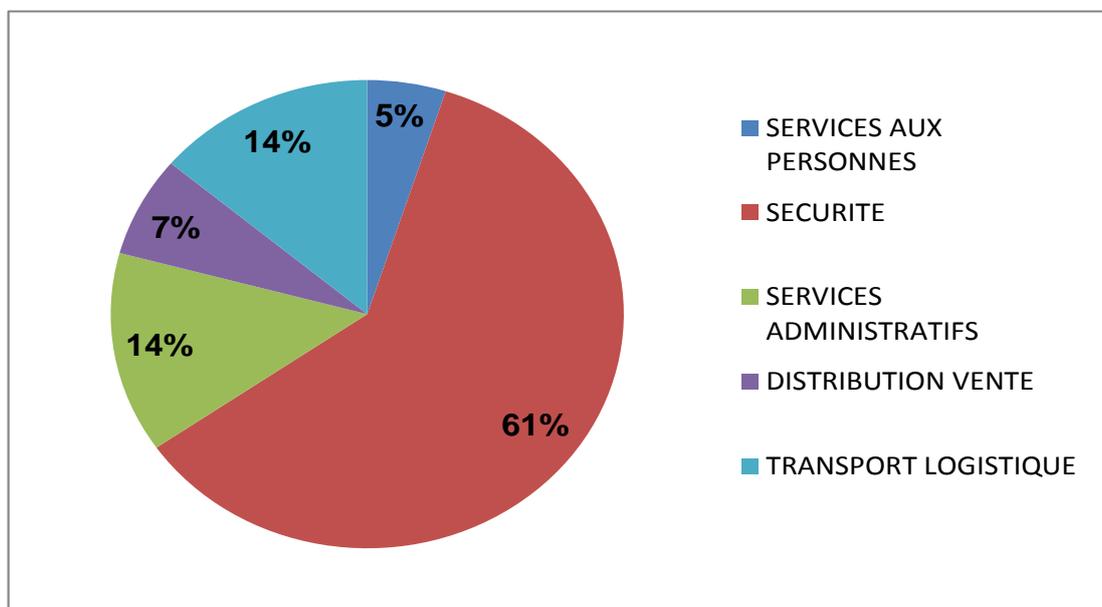
- **Répartition des reclassements par secteur d'activité.**

Les secteurs professionnels dans lesquels les militaires se reclassent le mieux sont le transport et la logistique (27%), le secteur de l'installation et de la maintenance (14%), et celui des services à la personne et à la collectivité (13%).

- On constate que c'est le secteur du transport et de la logistique qui conserve cette année encore (depuis 2009) sa place de leader en termes de reclassement. Ce domaine de reconversion est particulièrement prisé au sein des armées, en raison des compétences des candidats qui sont immédiatement transposables, mais aussi parce que les emplois y sont nombreux et pérennes.
- Les techniciens sont aussi particulièrement recherchés par nos partenaires. La compétence technique alliée à des savoir-être indéniables favorise ces recrutements.
- Le secteur d'activité lié aux services à la personne et à la collectivité est en léger recul (-1%).
- Les secteurs d'activité de la construction, du bâtiment, des travaux publics et de l'industrie sont là encore des domaines d'activité où les anciens militaires sont immédiatement employables.

RECLASSEMENTS PAR SECTEURS D'ACTIVITE	Défense
AGRICULTURE ET PÊCHE, ESPACES NATURELS ET ESPACES VERTS, SOINS AUX ANIMAUX	3%
ART ET FAÇONNAGE D'OUVRAGES D'ART	0%
BANQUE, ASSURANCES ET IMMOBILIER	2%
COMMERCE, VENTE ET GRANDE DISTRIBUTION	6%
COMMUNICATION, MEDIA ET MULTIMÉDIA	1%
CONSTRUCTION, BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	10%
HÔTELLERIE - RESTAURATION, TOURISME, LOISIRS ET ANIMATION	4%
INDUSTRIE	10%
INSTALLATION ET MAINTENANCE	14%
SANTÉ	3%
SERVICES A LA PERSONNE ET A LA COLLECTIVITÉ	13%
SPECTACLE	0%
SUPPORT A L'ENTREPRISE	7%
TRANSPORT ET LOGISTIQUE	27%
Total	100%

Principaux secteurs d'activité pour la gendarmerie :



- **Répartition des reclassements par région d'emploi.**

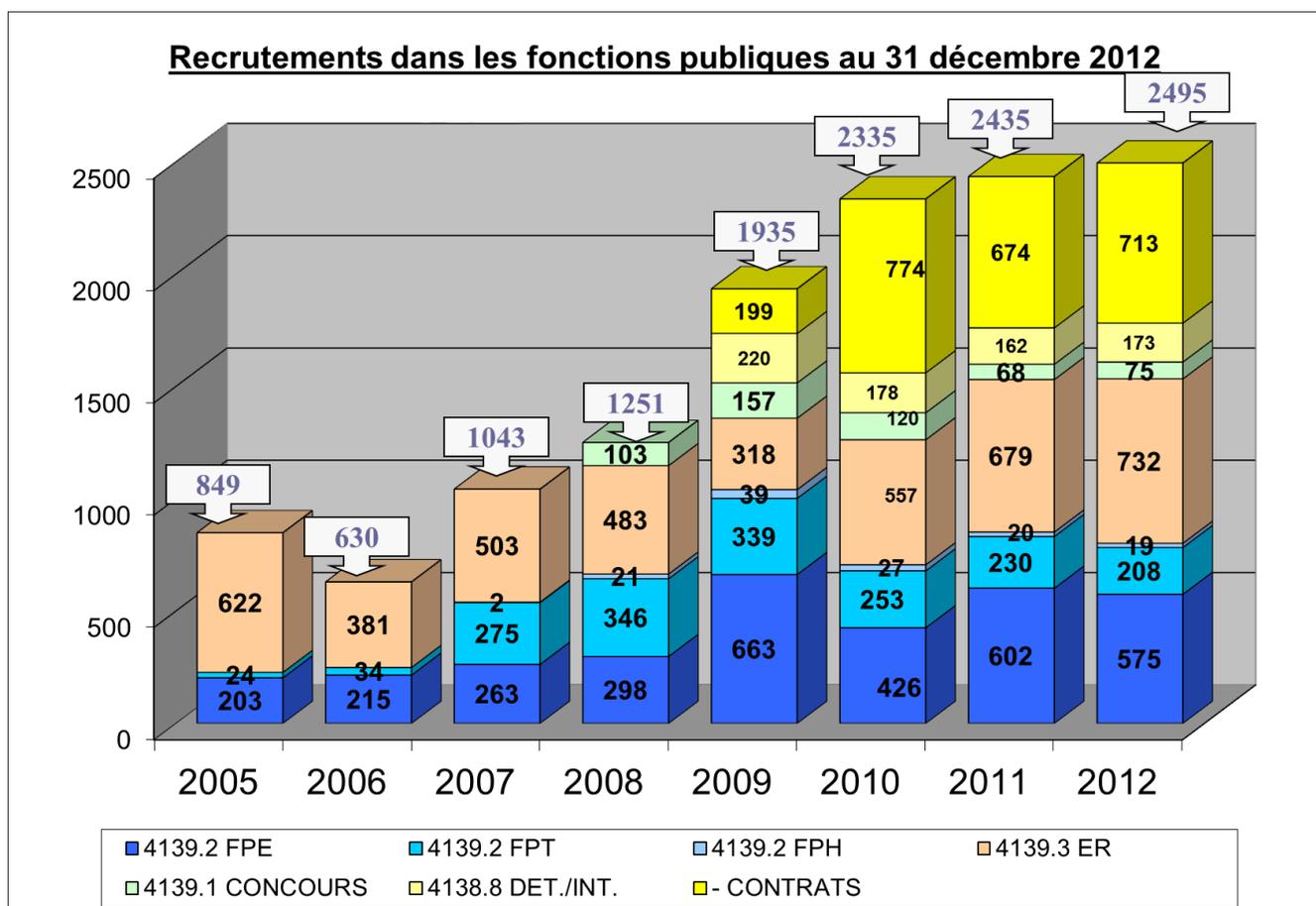
La région PACA (13.3%) et la Bretagne (10.3%) concentrent à elles seules le quart du reclassement des candidats militaires de Défense Mobilité. En outre, les pays de la Loire, l'Île-de-France, les régions Centre et Rhône-Alpes suivent, en accueillant chacune 7% des militaires reclassés.

Ces résultats sont corrélés aux zones de repli des candidats.

Régions de reclassement	Défense	Gendarmerie
ALSACE	2,7%	2,3%
AQUITAINE	5,7%	6,0%
AUVERGNE	1,7%	2,6%
BASSE NORMANDIE	2,2%	1,7%
BOURGOGNE	2,5%	2,2%
BRETAGNE	10,3%	3,2%
CENTRE	6,1%	3,3%
CHAMPAGNE-ARDENNES	3,1%	2,8%
CORSE	0,6%	0,2%
FRANCHE-COMTE	2,8%	1,8%
HAUTE NORMANDIE	1,9%	1,6%
ILE DE FRANCE	7,2%	16,2%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	3,6%	3,9%
LIMOUSIN	1,1%	1,4%
LORRAINE	6,0%	2,6%
MIDI-PYRENEES	5,4%	5,6%
NORD-PAS DE CALAIS	3,0%	4,6%
PAYS DE LA LOIRE	6,9%	6,3%
PICARDIE	2,3%	3,2%
POITOU-CHARENTES	4,4%	4,3%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	13,3%	12,6%
RHONE-ALPES	6,5%	9,1%
OUTRE MER	0,7%	0,4%
ETRANGER	0,0%	2,2%
Totaux	100%	100,0%

3.3.2 – L'accès aux fonctions publiques

En 2012, 2495 militaires ont été reclassés dans les 3 fonctions publiques selon les cinq procédures en vigueur, à savoir le détachement-intégration (article L. 4139-2 du code de la défense), les emplois réservés (article L. 4139-3), les détachements (article L. 4138-8), les concours (article L. 4139-1) ainsi que les recrutements sur contrats. La reconversion dans le secteur public constituant l'un des leviers de la manœuvre RH du ministère de la défense, il convient de prendre en compte à ce titre le reclassement des seuls militaires relevant du ministère de la Défense (c'est à dire hors gendarmes). Le nombre de reclassements déduction faite des gendarmes s'élève ainsi à 2174 pour l'exercice 2012 (contre 2075 en 2011).



99 reclassements supplémentaires ont été constatés sur le périmètre du ministère de la Défense en 2012 ; les recrutements de gendarmes sont quant à eux en recul de 39 (sous l'effet d'une baisse des recrutements par la procédure L. 4139-2), ramenant la progression globale à 60 par rapport à 2011.

Sur les 2174 reclassements de militaires (hors gendarmes) près de 58% ont été réalisés, comme en 2011, par les procédures dérogatoires du détachement-intégration et des emplois réservés. Par ailleurs, la part représentée par les recrutements sur contrats se stabilise à plus de 30% (32,4% en 2012) contrairement aux reclassements par voie de détachements (article L. 4138-8) et par voie de concours qui continuent de diminuer ; ils ne représentent respectivement que 7% et 2,9% des reclassements, cette baisse restant toutefois modérée par rapport à 2011 (*cf infra*).

- Procédure L. 4139-2 (détachement-intégration)

Globalement, le nombre de reclassements de militaires (hors gendarmes) par la voie du détachement-intégration est quasiment identique à celui de 2011, à 752 recrutements contre 755 en 2011.

En fonction publique d'Etat, le résultat est légèrement inférieur à celui de l'année 2011 au cours de laquelle une campagne de recrutement complémentaire avait été réalisée : 564 militaires ont été reclassés en 2012 (contre 591 en 2011), à savoir 12 en haut niveau (19 en 2011), 46 en catégorie A (48 en 2011), 327 en catégorie B (331 en 2011) et 179 en catégorie C (193 en 2011). Ces résultats ont été obtenus en dépit d'une forte baisse des postes offerts (656 contre 881 en 2011), le ministère de la Défense proposant 80% des postes ouverts en L. 4139-2 (soit 525 postes contre 708 en 2011). Le nombre de postes ouverts par les autres ministères est passé de 173 en 2011 à 131 en 2012.

Dans ce contexte, le taux de pourvoiement global (nombre de candidats reclassés/nombre de postes offerts) ressort à 86% toutes catégories confondues, traduisant l'amélioration de la préparation et de l'accompagnement des candidats à l'emploi dans le secteur public.

La fonction publique territoriale (FPT) affiche des résultats plus satisfaisants qu'en 2011, grâce à une progression sensible des recrutements en catégorie C (+37%). En dépit d'un léger repli des reclassements en catégorie B (40 contre 49 en 2011), le total des reclassements en FPT ressort à 170 en 2012 contre 146 en 2011. Les recrutements en fonction publique hospitalière stagnent à un niveau très bas (18 comme en 2011).

- La procédure L. 4139-3 (emplois réservés)

L'année 2012 est la troisième année d'application de la procédure rénovée mise en place par la loi n°2008-492 du 26 mai 2008 relative aux emplois réservés (suppression des examens et introduction du « passeport professionnel »). Les inscriptions sur les listes d'aptitudes continuent de croître : on dénombrait 10658 inscriptions au 31 décembre 2012 dont 22% de candidats prioritaires et 78% de militaires. Les effectifs de candidats prioritaires, pour l'essentiel inscrits au cours des années 2009-2010, ne se renouvellent pas dans les mêmes proportions que les militaires et anciens militaires.

1179 postes ont été ouverts au recrutement dans la fonction publique d'Etat en 2012 alors qu'ils s'élevaient à 1244 en 2011. Les reclassements de militaires (hors gendarmes) sont toutefois en nette augmentation (+16%) passant de 432 en 2011 à 502 en 2012 pour l'ensemble des fonctions publiques. Les recrutements en FPE passent de 348 en 2011 à 392 en 2012. Ceux de la FPT-FPH continuent de progresser (170 contre 146 en 2011). Les efforts d'information de Défense Mobilité auprès des recruteurs expliquent pour une large part ces résultats. Les administrations qui offrent le plus de postes sont : le ministère de la Justice, le ministère de l'Intérieur, celui de l'Education Nationale et la Défense.

- La procédure L. 4138-8 (détachement)

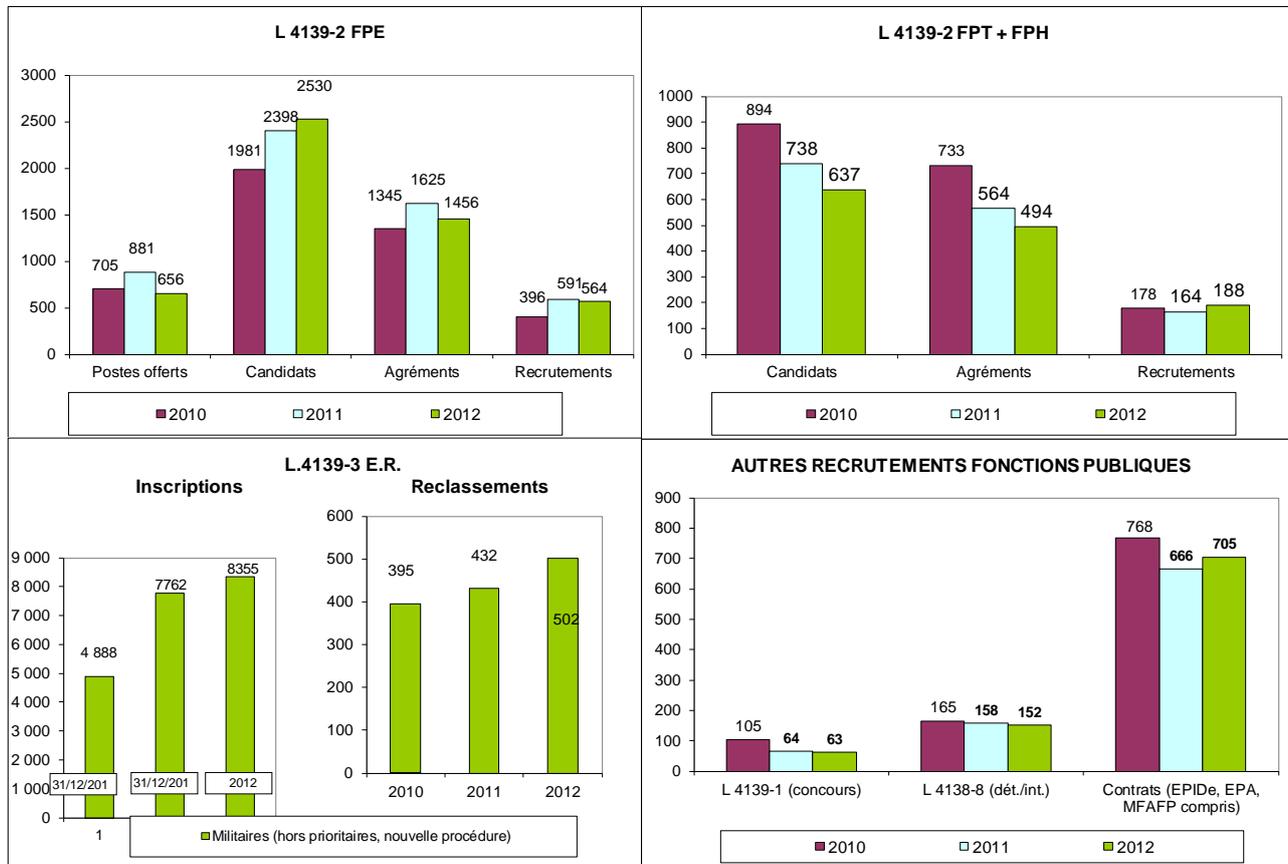
La tendance baissière de ce type de recrutement se confirme, principalement pour des questions statutaires, les décrets d'application de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique n'ayant pas été adoptés à ce stade. Ces reclassements sont ainsi passés de 220 en 2009 à 165 en 2010 puis respectivement 158 et 152 en 2011 et 2012 (hors gendarmes).

- La procédure L. 4139-1 (concours)

Le reclassement par cette voie est de plus en plus marginal, en particulier depuis 2010 et le volume de départs par concours s'élève à 63 en 2012 (64 en 2011) selon les statistiques communiquées par les armées et formations rattachées.

- Les recrutements sur contrats dans le secteur public

Outre les emplois réservés, l'essentiel de la hausse des reclassements 2012 dans le secteur public est imputable à la hausse des contrats (705 recrutements, soit +6% par rapport à 2011). Cette hausse, qui concerne les militaires relevant du périmètre du ministère de la Défense, est constatée principalement dans la Fonction publique d'Etat (+15,3% à 293) et la Fonction hospitalière (126, soit +8,6%), cette dernière privilégiant ce mode de recrutement par rapport aux autres notamment les procédures dérogatoires (31 reclassements en L. 4139-2 et L. 4139-3). Le volume de recrutements par contrat en fonction publique territoriale est en recul de 3% (286 en 2012).



3.3.3 Le taux de reclassement privé et public

Le taux de reclassement des anciens militaires est calculé en rapportant le nombre de militaires reclassés (secteur privé et fonction publique, hors procédures dérogatoires) ayant quitté le service depuis moins d'un an, à l'ensemble des militaires ayant quitté le service et suivis par Défense Mobilité sur la période.

Années	OFF	SOF	MDR+4	MDR-4	Total + 4 ans	Total global
2011	80%	82%	69%	49%	75%	73%
2012	76%	77%	71%	66%	74%	73%
Variation 2011/2012	- 4pts	- 5pts	+ 2pts	+17pts	- 1pt	=

Au 31 décembre 2012, 74% des militaires de plus de 4 ans de service inscrits dans un parcours reconversion proposé par Défense Mobilité ont accédé à un emploi privé ou public dans les 12 mois suivant leur départ.

IV – LE RECLASSEMENT PROFESSIONNEL HORS FONCTIONS PUBLIQUES DU PERSONNEL CIVIL DES SITES RESTRUCTURES

Cette action s'inscrit exclusivement dans le cadre du plan d'accompagnement des restructurations (PAR).

A la suite de la décision du directeur des ressources humaines du ministère de la défense (DRH-MD) du 19 octobre 2011, la transition professionnelle du personnel civil de la Défense et notamment ceux des sites restructurés, en situation en reclassement professionnel hors des fonctions publiques est réalisée en régie par les conseillers en emploi (CE) et chargés de relation entreprises (CRE) des pôles et antennes Défense Mobilité. A ce titre ils peuvent bénéficier de la totalité de l'offre de prestations, d'orientation, d'accompagnement et de formation de Défense mobilité.

Les CE ont accompagné 165 civils en 2012 dont 40 nouveaux inscrits, soit une hausse de 6% par rapport à 2011. 60 sont engagés dans une démarche active d'accompagnement, soit une progression de 13% par rapport à 2011.

Le nombre de reclassés a augmenté de 58% passant de 19 (2011) à 30 en 2012.

	Hors catégorie	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	OUVRIER	TOTAL
Stock au 1/01/2012	7	13	18	61	26	125
Nouveaux inscrits en 2012		2	4	24	10	40
Inscrits dans une démarche de réorientation professionnelle	3	5	4	37	11	60
Reclassés	3	1	3	20	3	30

REGIONS DE RECLASSEMENT	Hors catégorie	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	OUVRIER	TOTAL
AQUITAINE				2	1	3
BRETAGNE	1			4		5
CENTRE				1		1
FRANCHE-COMTE				1		1
LORRAINE				2		2
POITOU-CHARENTES			1			1
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR				7	1	8
RHONE-ALPES		1	1			2
INCONNU	2		1	3	1	7
Total :	3	1	3	20	3	30

SECTEURS D'ACTIVITE (CODE ROME)	Hors catégorie	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	OUVRIER	TOTAL
BANQUE, ASSURANCE, IMMOBILIER				1		1
COMMERCE, VENTE ET GRANDE DISTRIBUTION	1					1
CONSTRUCTION, BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS					1	1
HÔTELLERIE- RESTAURATION TOURISME LOISIRS ET ANIMATION				1	1	2
INDUSTRIE			1	1		2
INSTALLATION ET MAINTENANCE		1				1
SANTE			1	1		2
SERVICES A LA PERSONNE ET A LA COLLECTIVITE	1			1		2
SUPPORT A L'ENTREPRISE				12	1	13
TRANSPORT ET LOGISTIQUE				2		2
INCONNU	1		1	1		3
Total :	3	1	3	20	3	30

V – L'ACCOMPAGNEMENT DES CONJOINTS DU PERSONNEL DE LA DÉFENSE ET DE LA GENDARMERIE

5.1 – L'ACCOMPAGNEMENT DES CONJOINTS NON FONCTIONNAIRES

En 2012, les conseillers accompagnement à l'emploi des conjoints (CAEC) ont dépassé les objectifs fixés et atteint, au niveau national, un taux de reclassement de 53%. Ce résultat est en très nette augmentation du point de vue quantitatif (2700 reclassés soit 793 de plus qu'en 2011 et 805 de plus qu'en 2010) malgré une légère diminution en pourcentage (moins 1% par rapport à celui de 2011) compte tenu de l'accroissement du nombre de conjoints reçus et accompagnés (1873 conjoints de plus qu'en 2011).

A ce titre les 48 conseillers ont reçu 2828 nouveaux conjoints au cours de l'année et accompagné un total de 5876 conjoints. Au 31 décembre, 3176 conjoints sont toujours en accompagnement.

Pour ce qui est du reclassement au sein des entreprises, la part des CDI est en très légère baisse (34,5% pour 35,2% en 2011), tout comme celle de l'intérim (6,9% pour 7,1% en 2011), tandis que la part des CDD est en légère augmentation et reste prépondérante (58,3% pour 57,1% en 2011).

Connue et reconnue, tant sur le marché de l'emploi par les recruteurs publics et privés que par les familles des ressortissants de la Défense, l'action des conseillers accompagnement à l'emploi des conjoints poursuit son développement.

	CDI	CDD	INTERIM	CREATEUR	FP	TOTAL
2010	581	1146	168	-	-	1895
2011	622	1009	126	9	141	1907
2012	827	1396	167	4	306	2700
Evolution	33%	38%	33%	-56%	117%	42%

5.2 L'ACCOMPAGNEMENT DES CONJOINTS FONCTIONNAIRES

La cellule d'accompagnement des conjoints fonctionnaires du bureau de l'accès aux fonctions publiques (BAFP) a suivi 216 conjoints souhaitant une mobilité en fonction publique d'Etat. Le taux de résultats positifs aux demandes de mutation dans la fonction publique de l'Etat est de près de 57 %.

L'Éducation nationale représente près de 83% des demandes de mobilité pour la fonction publique d'Etat, soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente (80%).

Sur le cycle scolaire 2011/2012 (pour des mutations prenant effet à la rentrée scolaire de septembre 2012), 207 personnes enseignantes ont déposé un dossier auprès de la cellule d'accompagnement des conjoints fonctionnaires du BAFP ce qui représente une diminution de 10 % par rapport à l'année précédente (231 en 2011 et 182 en 2010).

Si l'on prend en compte uniquement les demandes de mutation interdépartementale (1er degré) ou inter académique (second degré), 179 enseignants ont été soutenus dont près de 55% ont obtenu une réponse favorable. Les résultats correspondent à la tendance nationale avec toujours un meilleur résultat pour le second degré dont le pilotage est national même si on a pu remarquer cette année que les accords pour les affectations à titre provisoire ont été accordées plus difficilement (18 sur 24 en 2012 et 29 sur 33 en 2011).

Hors éducation nationale, les conjoints fonctionnaires qui sollicitent l'Agence de reconversion de la Défense relèvent principalement de cinq ministères : Budget, Ecologie, Intérieur, Travail et Justice.

Sur les 37 demandes formulées, plus de 67% ont reçues un avis favorable mais on observe une grande disparité selon les ministères. Alors que toutes les demandes du ministère de l'Écologie ont reçu un avis favorable, 83% pour le ministère de l'intérieur et le ministère du travail et près de 67% pour le ministère du budget, aucune demande n'a reçu d'avis favorable pour le ministère de la culture et le ministère de l'agriculture.

Globalement, si le taux d'avis favorable est meilleur par rapport à 2011 (67,6% au lieu de 56%), on note une certaine baisse du nombre de dossiers déposés (37 au lieu de 50).

S'agissant de l'accompagnement des conjoints de militaires dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière, il relève désormais des CAEC situées au sein des pôles et antennes Défense Mobilité.

	Education nationale				Fonction publique d'Etat hors Éducation nationale	
	1 ^{er} degré	2 ^{ème} degré	Total	%	Total	%
Conjoints suivis	127	52	179		37	
Réponse favorable	57	41	98	54,75%	25	67,57%
Réponse défavorable	67	9	76	42,46%	12	32,43%
Sans réponse	3	2	5	2,79%	0	-



VI – LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Détenir une certification professionnelle reconnue constitue un atout précieux dans une recherche d'emploi. C'est apporter une lisibilité à son futur employeur sur les compétences acquises au cours de la carrière militaire, apporter la preuve de sa qualification, de sa capacité à exercer une activité professionnelle, se positionner sur les grilles salariales (conventions collectives). A ce titre, la certification professionnelle facilite et accélère un reclassement réussi, à son juste niveau de compétences.

Elle s'inscrit également progressivement dans la reconnaissance des parcours pour une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), comme le confirme les travaux du répertoire des emplois ministériels (REM).

Le ministère dispose de deux dispositifs complémentaires et règlementés pour faciliter l'acquisition de certifications professionnelles par ses ressortissants :

- l'enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) des titres délivrés par les centres de formation et écoles du ministère, qui compte 43 certifications actives pour la Défense au 31 décembre 2012.
- la validation des acquis de l'expérience (VAE) qui permet d'obtenir tout ou partie d'une certification professionnelle sur la base de son expérience professionnelle comme salarié, bénévole et/ou volontaire. Ainsi, en 2012, 179 certifications professionnelles du ministère de la défense ont été délivrées par la voie de la VAE. Par la voie de la formation c'est près de 2834³ personnels du ministère de la défense qui se sont vus délivrés une certification professionnelle en miroir du titre ou brevet militaire.

Le ministère, représenté par Défense mobilité, siège à la commission nationale de la certification professionnelle (CNCP). Il contribue également aux travaux de cette commission par l'immersion professionnelle de deux militaires dans le cadre d'un partenariat.

Concernant le dispositif de la VAE, le ministère s'appuie dorénavant sur un réseau national de 80 pilotes et référents VAE de Défense Mobilité qui informent, conseillent, orientent les candidats sur les certifications internes et externes au ministère et qui accompagnent les candidats sur les certifications du ministère.

³ Certifications professionnelles délivrées par : les écoles de l'armée de terre 583 ; de l'armée de l'air : 691 ; de la gendarmerie : 173 ; 1334 pour la marine nationale.

6.1 - LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

La majorité des démarches VAE a été initiée sur des certifications professionnelles dont la délivrance émane d'une autorité certificatrice de la marine nationale (126 validations totales ou partielles) et de l'armée de terre (52 validations totales ou partielles).

MIL/CIV	Candidatures		Recevabilités		Présentations au jury		Résultats					
	M	C	M	C	M	C	Validation totale		Validation partielle		Absence de validation	
	M	C	M	C	M	C	M	C	M	C	M	C
TERRE	9	2	5	2	52	4	48	4	0	0	4	0
MARINE	169	14	141	12	122	9	92	9	25	0	4	1
AIR	40	0	26	0	6	0	4	0	2	0	0	0
GEND.	42	0	22	0	22	0	0	0	0	0	0	0
DGA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SGA	1	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
OIA	8	2	6	1	1	0	0	0	0	0	1	0
S/TOTAL	269	20	201	16	203	13	166	13	27	0	9	1
TOTAL	289		217		216		179		27		10	

Les candidatures à une démarche de VAE sur des certifications de la Défense baissent sensiblement en 2012 (- 48%): 289 candidatures en 2012 contre 566 candidatures en 2011.

Cette baisse est à imputer à la fin de validité de 49 titres au cours de l'année 2012, fermant ainsi leur accessibilité par la voie de la VAE.

C'est notamment le titre de « responsable en management opérationnel » (niveau II) des Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan dont la fin de validité en 2011 a pour la seule armée de Terre fait chuter le nombre de certifications délivrées de 160 à 52.

Le taux de validation totale reste en revanche très satisfaisant (83% en 2012 et 84% en 2011).

	Candidatures	Recevabilités	Présentation au jury	Résultats	
				Validation totale	Validation partielle
2005	77	53	53	30	18
2006	199	151	86	53	12
2007	165	155	78	51	21
2008	378	358	210	185	16
2009	672	591	331	266	48
2010	475	496	464	378	64
2011	566	516	447	375	57
2012	289	217	216	179	27
Total cumulé	2821	2537	1877	1517	263

6.2 - L'ENREGISTREMENT DES TITRES DE LA DEFENSE AU REPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES (RNCP)

Au 1^{er} janvier 2013, 43 titres sont certifiés et enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Ils sont de ce fait accessibles par la VAE.

	TERRE	AIR	MARINE	GEND.	DGA	SGA	OIA	TOTAL
Niveau V	1	2	3	0	0	0	1	7
Niveau IV	2	4	5	0	0	0	2	13
Niveau III	3	3	5	1	0	0	3	15
Niveau II	1		2	3	0	0	0	6
Niveau I	0	0	0	1	0	0	1	2
TOTAL	7	9	15	5	0	0	7	43

En réponse aux exigences de la commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) et dans un souci de rationalisation, l'offre du ministère de la défense a évolué vers une mutualisation des certifications professionnelles et une amélioration de la qualité de l'ingénierie. Ainsi en 2012, 23 certifications professionnelles ont été enregistrées au RNCP, en première demande ou renouvellement, et ce pour une durée de 5 ans. Ce nombre important de dossiers de demandes d'enregistrement, transmis à l'ARD autorité de saisine de la CNCP pour le ministère de la défense, est le fruit des 3 années de professionnalisation du réseau des organismes certificateurs des directions des ressources humaines des armées et des services. Actuellement, 24 autres dossiers d'enregistrement de certifications professionnelles sont en cours d'instruction avec un enregistrement prévisible en 2013.

Il convient de noter que la Gendarmerie renouvelle la plupart de ses titres avec le ministère de l'intérieur.

Au regard de ces enregistrements, il est à noter que durant cette période 49 titres sont arrivés au terme de leur validité réduisant ainsi le stock des titres certifiés du ministère.

VII – LES PARTENAIRES DE LA RECONVERSION

7.1 – L'ARCO

Le conseil d'administration de l'ARCO s'est réuni le 8 janvier 2013 et a présenté son bilan d'activité de l'année 2012. Cette année a été marquée par la décision du ministère de la défense de ne pas renouveler la convention avec l'ARCO au 31 décembre 2012.

Au cours de l'année, 309 candidats se sont inscrits en accompagnement auprès de l'ARCO.

Le nombre de reclassés sur l'année dans le privé et la fonction publique est de 198 candidats.

7.2 – LES ENTREPRISES ET FEDERATIONS PARTENAIRES

Des partenariats signés entre des grandes entreprises, des fédérations professionnelles, des associations et le ministère de la Défense, ont pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des ressortissants de la Défense et de leurs conjoints.

En fin d'année 2012 Défense Mobilité assure la mise en œuvre de 66 partenariats ministériels :

- 53 conventions avec des entreprises du secteur privé, dont 9 en expérimentation ;
- 12 avec des branches professionnelles et associations, dont 1 en expérimentation

Vingt et une conventions ont été signées au cours de l'année 2012 :

- Nouvelles conventions :
 - O2, le 12 mars ;
 - COMPAS GROUP France, le 30 mars ;
 - AAA, le 05 avril ;
 - SPHERE SA, le 02 mai ;
 - UNEO, le 11 mai ;
 - DECATHLON, le 22 mai ;
 - GUY HOQUET, le 26 juin ;
 - Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV), le 03 juillet ;
 - 3F, le 04 septembre ;
 - CARREFOUR PROXIMITE, le 06 septembre ;
 - SOFLOG TELIS, le 11 septembre ;
 - ELYSE AVENUE, le 25 septembre ;
 - DISNEYLAND RESORT Paris, le 22 octobre ;
 - RANDSTAD INHOUSE SERVICES, le 12 décembre ;
 - Fédération Nationale Profession Sport et Loisirs, le 17 décembre ;
 - Chambre syndicale du déménagement, le 17 décembre.

- Renouvellement de conventions :

AUCHAN, le 06 février ;

AXA, le 20 juillet ;

STEF, le 25 octobre ;

Brink's, le 03 novembre ;

Fédération Nationale des Syndicats de l'Assainissement (FNSEA), le 17 décembre.

Ces partenariats ministériels présentent pour 2012 un bilan positif. L'objectif de 1 200 recrutements est dépassé avec 2 238 reclassements au sein des entreprises, fédérations et associations partenaires, soit une progression de 24% par rapport à 2011 :

- 1 322 reclassements effectués au sein d'entreprises partenaires (contre 1021 en 2011) ;
- 916 reclassements au titre des branches ou fédérations professionnelles (contre 779 en 2011).

Cette exigence de résultats se traduit, pour les conventions en cours, par la tenue de comités de pilotage réunissant les représentants de chaque partie prenante.

A cette occasion, ont notamment été évalués l'efficacité des actions menées, la pertinence des engagements respectifs, les axes d'amélioration éventuelle à apporter aux procédures existantes.

Ces actions permettent, entre autres, de communiquer au partenaire des informations prévisionnelles sur la typologie des candidats, de mettre en place des procédures d'échange d'offres d'emploi et de CV, et d'assurer un suivi des candidatures et des reclassements.

Les partenariats entre Défense Mobilité et les entreprises sont mis en œuvre localement par les chargés de relation entreprises. Une politique annuelle de reclassement, dans les entreprises partenaires et dans leurs filiales, a été transmise à chaque Pôle Défense Mobilité.

Le reclassement de personnels militaires au sein d'entreprises partenaires représente près de 23% du volume total des placements dans le secteur privé (9784 reclassements hors gendarmerie).

Une part importante (68%) des reclassements dans les entreprises partenaires (hors fédérations et associations) a été réalisée au sein de quatre secteurs :

- le secteur de la fabrication de matériels de transport : EADS et DCNS (133 reclassements) ;
- le secteur du transport : KEOLIS et la SNCF (165 reclassements) ;
- le secteur de l'énergie : Véolia environnement, ErDF, GdF SUEZ et EDF (246 reclassements) ;
- le secteur de l'intérim : MANPOWER, ADIA, ADECCO et RANDSTAD INHOUSE SERVICES (360 reclassements) qui offrent un tremplin pour l'emploi dans le secteur privé.

Si la crise économique a fragilisé les entreprises et les emplois du transport et de la logistique depuis 2008, certaines sociétés telles que Kéolis et la SNCF restent des employeurs de premier rang pour Défense Mobilité.

Une étroite collaboration adossée à une communication optimisée a permis de renforcer la confiance entre Défense Mobilité et ses entreprises partenaires.

Entreprises partenaires			TOTAL	
SECTION B Industries Extractives	06 Extraction d'hydrocarbures	TOTAL	7	
SECTION C Industrie Manufacturière	16 Travail du bois, fabrication d'articles en bois et en liège à l'exception des meubles	SOFLOG TELIS	1	
	20 Industrie Chimique	AREVA	13	
	25 Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	SPHERE	0	
	30 Fabrication d'autres matériels de transport	EUROCOPTER	44	
		DCNS	61	
SECTION D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	35 Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	ENDEL	7	
		ALSTOM POWER SERVICE	8	
		ERDF	48	
SECTION E Production et distribution d'eau, d'assainissement, gestion des déchets et dépollution	42 Génie civil	GDF SUEZ	41	
		EDF (expé)	58	
		BOUYGUES CONSTRUCTION	9	
SECTION G Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	45 Commerce, réparation d'automobile et de motorcycle	RENAULT	18	
		PSA (expé)	16	
	47 Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	AUCHAN	35	
		CONFORAMA	2	
		CARREFOUR PROXIMITE	6	
SECTION H Transport et entreposage	49 Transports terrestres et transport par conduites	DECATHLON	16	
		SNCF	91	
	51 Transports aériens	KEOLIS	74	
		AIR France	7	
	52 Entreposage et services auxiliaires des transports	MORY	1	
		GEFCO	1	
		CHRONOPOST	6	
SECTION I Hébergement et restauration	56 Restauration	STEF-TFE	12	
		KUEHNE NAGEL	3	
		SODEXO	7	
		FLUNCH (expé)	1	
SECTION J Information et Télécommunication	61 Télécommunications 62 Programmation, conseil et autres activités informatiques	COMPASS GROUP	3	
		MAC DONALDS (expé)	14	
		ORANGE (expé)	6	
SECTION K Activités financières et d'assurances	64 Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	SOGETI CAPGEMINI (expé)	9	
		ALTEAD	3	
	65 Assurance	AXA	7	
		GROUPAMA	2	
		FRANCE MUTUALISTE	0	
SECTION L Activités Immobilières	68 Activités Immobilières	GMF ASSURANCE (expé)	1	
		UNEO	4	
		ELYSE AVENUE	2	
		3F	1	
		GUY HOQUET	3	
SECTION M Activités spécialisées, scientifiques et techniques	70 Activités des sièges sociaux conseil de gestion	THALES	14	
		EADS	72	
		DEKRA INDUSTRIAL (expé)	4	
		VEOLIA Environnement (expé)	99	
	71 Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques	GEODIS	11	
		NORBERT DENTRESSANGLE	19	
		SPIE	23	
SECTION N Activités de services administratifs et de soutien	74 Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	DCI	30	
		COFELY	16	
	78 Activités liées à l'emploi	AAA	9	
		ADIA	81	
		ADECCO (expé)	108	
SECTION Q Santé humaine, action sociale	80 Enquêtes et sécurité	MANPOWER	112	
		RANDSTAD INHOUSE SERVICES	59	
SECTION R Arts, spectacles et activités récréatives	88 Action sociale sans hébergement	BRINKS	7	
		O2	7	
93 Activités sportives, récréatives et de loisirs			DISNEYLAND RESORT PARIS	3
TOTAL ENTREPRISES PARTENAIRES			1322	
Fédérations et syndicats professionnels partenaires			0	
GIFAS			19	
USP			207	
TLF			665	
CHAMBRE SYNDICALE DEMENAGEMENT			4	
FNSA			0	
FIN			0	
UIMM			8	
FNTV			10	
FEDERATIONS DES PROFESSIONS SPORTS ET LOISIRS			0	
TOTAL FEDERATIONS ET SYNDICATS PROFESSIONNELS PARTENAIRES			913	
Associations partenaires			0	
APRODEMA (expé)			0	
LA TOULINE			0	
CLUSTER MARITIME Français			3	
TOTAL ASSOCIATIONS PARTENAIRES			3	
Etablissements publics			0	
EPIDE			0	
TOTAL FONCTION PUBLIQUE			0	
TOTAL			2238	

Partenariats stoppés en cours d'année.
Nouvelles entreprises partenaires

7.3 – LES PARTENARIATS AVEC PÔLE EMPLOI

La convention de collaboration Défense Mobilité Pôle emploi du 14 juin 2010 a été reconduite et complétée par une convention-cadre nationale de collaboration 2012-2014 signée le 19 décembre 2011. Outre le maintien des conseillers référents Pôle emploi dans chacun des Pôles Défense Mobilité, cette nouvelle convention permet la mise en œuvre d'un suivi délégué par Pôle emploi à l'agence de reconversion de la Défense de demandeurs d'emplois ex ressortissants du ministère. Ce suivi délégué prend la forme d'une offre de service « coaching placement » de 9 mois au profit des anciens militaires, ainsi qu'un accompagnement spécifique de 18 mois pour les conjoints et les militaires blessés en opération. Les Pôles Défense Mobilité auront par ailleurs accès à l'ensemble des outils mis en œuvre par Pôle emploi (accès au Dossier unique du demandeur d'emploi, à *e-partenet*, au répertoire opérationnel des métiers et des emplois,...).

Le transfert à Pôle emploi de la gestion de l'indemnisation des demandeurs d'emploi issus du ministère de la défense est effectif depuis fin novembre 2012, en vertu d'une convention conclue entre l'Etat et Pôle Emploi le 2 septembre 2011 et de son annexe « défense » du 6 octobre 2011.

A compter du 31 décembre 2012, tous les demandeurs d'emploi ex-ressortissants de la défense sont indemnisés par Pôle Emploi.

En s'adressant à Pôle Emploi, opérateur national de l'emploi, ce double partenariat permettra un traitement rationalisé et cohérent de l'indemnisation, de la reconversion et de l'accompagnement vers l'emploi des personnels de la défense.

VIII – LE BUDGET DE LA RECONVERSION

Au titre de l'année 2012, le budget opérationnel de programme (BOP) de Défense Mobilité est doté en ressources LFI de 178,83 M€ dont 154,71 M€ au titre des rémunérations et charges sociales et 24,12 M€ au titre des crédits de prestations, de fonctionnement et d'investissement. Ces derniers se répartissent à hauteur de 20,3 M€ sur la sous-action 3 de l'action 6 (militaires en reconversion hors restructurations) et de 3,82 M€ sur la sous-action 1 de l'action 10 (militaires en reconversion et civils en réorientation professionnelle à la suite des mesures de restructuration) du programme 212.

Les dépenses de masse salariale ont diminué de 1,05 M€ entre 2011 et 2012.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le budget de l'agence intègre les crédits d'indemnisation du chômage des militaires et des civils non restructurés. Sur les 154,71 M€ de titre 2, ces crédits « chômage » représentent 102,13 M€. Pour ce poste de dépenses en 2012, le BOP ARD a consommé 110,86 M€ répartis ainsi : 23,39 M€ au titre de la constitution de la provision à Pôle emploi, 23,68 M€ de factures Pôle emploi et 63,79 M€ d'indemnisation chômage en régie.

Le budget de l'ARD intègre également pour la 1^{ère} fois en 2012 des crédits permettant de rembourser Pôle emploi des frais de gestion de l'indemnisation chômage. La consommation en 2012 a été de 0,39 M€.

L'ARD rembourse également les rémunérations et charges sociales des personnels de Pôle emploi mis à disposition de l'agence. La dépense a baissé de 25,4% en passant de 0,67 M€ en 2011 à 0,5 M€ en 2012.

Au titre des crédits d'investissement et de fonctionnement du centre militaire de formation professionnelle (CMFP), l'ARD a consommé 0,9 M€.

Concernant les prestations d'orientation et d'accompagnement, la dépense globale (PAR et hors PAR) a diminué de 4,7% par rapport à 2011.

Les dépenses de formation professionnelle hors AFPA sont en augmentation de 4,1%.

Les dépenses liées aux cycles d'enseignement et aux validations des acquis de l'expérience ont augmenté de 34,6%.

En matière de prestations d'accès à la fonction publique, la dépense a augmenté de 89,3% en passant de 0,64 M€ à 1,28 M€.

Les dépenses consacrées à la reconversion des officiers généraux sont stables à 0,58 M€.

Le montant des subventions versées aux associations est stable à 1,48 M€ dont 1,44 M€ pour l'ARCO soit le montant annuel prévu par la convention d'objectifs 2010 - 2012.

Les dépenses de soutien courant du budget de fonctionnement diminuent comme en 2011. La baisse entre 2012 et 2011 est de 24%. Ceci est la conséquence du transfert des crédits d'administration générale et de soutien commun aux bases de défense au 1^{er} janvier 2011.

Les dépenses de communication enregistrent une diminution de 0,12 M€ en 2012. Ceci est dû au report sur la gestion 2013 de paiements liés à des engagements 2012 (web-radio & objets promotionnels).

Les dépenses de formation du personnel de la chaîne de reconversion ont connu une augmentation de 0,3 M€ qui s'explique par un effort de professionnalisation de ces personnels.

Les frais de déplacement des personnels de l'agence sont maîtrisés. Les dépenses sont stables par rapport à 2011 (0,4 M€).

La documentation « métier » est en baisse de 48% par rapport à 2011.

8.1 – LE COÛT DES PRESTATIONS

- **Les prestations d'orientation : SBO, BIC**

	2011	2012	Variation A/A-1
Orientation	0,95 M€	1 M€	+ 5,3 %
Coût moyen	117 €	126 €	+ 7,7 %

- **Les prestations d'accompagnement direct vers l'emploi : SAE, STRE, PIC, outplacement (hors MIRVOG)**

	2011	2012	Variation A/A-1
Accompagnement	0,87 M€	0,65 M€	- 25,3 %
Coût moyen	217 €	349 €	+ 60,8 %

- **La formation professionnelle : stages de formation en milieu civil (hors AFPA), cycles d'enseignement, VAE, remboursement des cours par correspondance**

	2011	2012	Variation A/A-1
Formation professionnelle	7,1 M€	8,19 M€	+ 15,4 %
Coût moyen	2 847 €	3 217 €	+ 13 %

- **La formation professionnelle : les prestations AFPA (financement assuré par le ministère chargé de l'emploi)**

	2011	2012	Variation A/A-1
Prestations AFPA	6,5 M€	9,2 M€	+ 41,5 %
Coût moyen	6 805 €	7 911 €	+ 16,3 %

- **Dont les prestations du PAR : Conventions de formation, orientation, accompagnement**

	2011	2012	Variation A/A-1
Orientation accompagnement	0,74 M€	0,8 M€	+ 8,1 %
Formation professionnelle	1,02 M€	0,51 M€	-50 %
TOTAL	1,76 M€	1,31 M€	-25,6 %

- **Les prestations d'accès à la fonction publique**

	2011	2012	Variation A/A-1
Prestations FP	0,68 M€	1,28 M€	+ 88,2 %
Coût moyen	254 €	249 €	-2 %

8.2 – LE COÛT DE LA RECONVERSION

- *Le budget de fonctionnement (M€)*

Budget de fonctionnement	2011	2012	Variation A/A-1
Soutien courant	0,25	0,19	-24%
Fonctionnement du CMFP	0,21	0,57	+170,5%
Formation du réseau	0,23	0,53	+130,4%
Documentation	0,25	0,13	-48%
Frais de déplacement des personnels	0,42	0,48	+14,3%
Communication	0,82	0,70	-14,6%
TOTAL	2,18	2,60	+19,2%

- *Le budget d'investissement (M€)*

Budget d'investissement	2011	2012	Variation A/A-1
Investissement du CMFP	0	0,33	NP

- **Synthèse des coûts de la reconversion des personnels de la Défense en 2012 (M€) (crédits de paiement hors MIRVOG)**

Répartition des coûts	2011	2012	Variation A/A-1
RCS de Défense Mobilité	52,44	51,39	-2%
Prestations de reconversion	12,03	12,92	+7,4%
<i>dont Gendarmerie</i>	<i>0,53</i>	<i>1,26</i>	<i>+11,7%</i>
<i>Dont remboursement des frais de personnel mis à disposition par Pôle emploi</i>	<i>0,67</i>	<i>0,50</i>	<i>-25,4%</i>
Subventions aux associations	1,48	1,48	NP
Frais de fonctionnement	2,18	2,60	+19,2%
<i>dont fonctionnement CMFP</i>	<i>0,21</i>	<i>0,57</i>	<i>+170,5%</i>
Investissement	0	0,33	NP
Dépenses liées chômage	0	111,75	NP
<i>dont indemnisation chômage</i>	<i>0</i>	<i>110,86</i>	<i>NP</i>
<i>dont frais de gestion</i>	<i>0</i>	<i>0,39</i>	<i>NP</i>
TOTAL GENERAL	68,12	179,97	+164,2%

8.3 – LE COÛT DU RECLASSÉ (crédits de paiement)

Cet indicateur rapporte le coût de la reconversion (P212) au nombre de reclassements des militaires, personnels civils et conjoints.

	2011	2012
Coût* de la reconversion	67,59	67,45
Nombre de reclassés	13 017	14 576
Coût du reclassé	5 192 €	4 628 €

(*) en millions d'euros.

Dans un contexte économique particulièrement défavorable dans le secteur privé et de profonde réforme dans le secteur public, les résultats en termes de reclassements ont encore été améliorés par rapport aux années précédentes. Le coût du reclassé en 2012, s'inscrit en baisse à 4 628 €. Cette baisse significative de 11% par rapport à 2011 est le résultat de deux facteurs :

- l'augmentation du nombre de reclassements (+12%).
- le maintien du coût global de la reconversion en 2012.

Cette stabilisation du coût de la reconversion résulte de :

- la maîtrise de la masse salariale suite à la déflation d'effectifs, qui a entraîné une baisse de 2 % des RCS,
- la professionnalisation des acteurs de la reconversion qui a permis d'optimiser leurs actions et par effet induit, leurs résultats en termes de placement (12 %). D'autre part, cette professionnalisation permet de réaliser en régie un certain nombre de prestations et donc des économies sur certains marchés (entretiens bilan orientation par exemple désormais effectués par les agents de Défense Mobilité).
- la mise en œuvre d'une rationalisation de la documentation métier nécessaire aux candidats à la reconversion sur l'ensemble des sites de l'agence. Cette rationalisation a pu être réalisée grâce à la mise en place d'une documentaliste nationale (compétence existante sans recrutement).

Il est toutefois nécessaire de poursuivre les investissements pour l'avenir : c'est ainsi que l'agence a réalisé un investissement de 330 000 euros en acquisition de machines destinées à l'amélioration de l'offre aux candidats en formation au centre militaire de formation professionnelle.

IX – LES STATISTIQUES DU CHÔMAGE

L'année 2012 est une année de transition pour l'indemnisation du chômage des ressortissants du ministère de la défense. La mise en œuvre de la convention relative à la délégation de gestion de l'indemnisation du chômage du 2 septembre 2011 s'est déroulée en deux étapes:

1. Prise en compte des primo-bénéficiaires par Pôle emploi à compter du 3 octobre 2011,
2. Transfert des demandeurs d'emploi avec reliquat de droits, en septembre et novembre 2012.

Le suivi de l'indemnisation est réalisé au travers des données financières et statistiques communiquées au ministère par Pôle emploi (conformément à l'article 15 de la convention).

Pour ce qui concerne les informations financières :

Pôle emploi (PE) transmet une facture bimestrielle contenant l'ensemble des demandeurs d'emploi indemnisés dans le cadre de la convention de gestion. Cette facture prend en compte tous les demandeurs d'emploi ayant eu au moins un jour indemnisé dans les deux mois précédents.

Il s'agit du coût réel facturé incluant les régularisations de droit effectuées sur les deux mois courant.

Cette facturation est transmise à M+3 du bimestre concerné.

Pour ce qui concerne les informations statistiques :

Les données ne peuvent être rapprochées de celles prises en compte au niveau des factures car il ne s'agit pas de la même population. Il est fait référence uniquement au droit étudié au titre de l'allocation chômage (inscription, calcul de l'affiliation et du taux ARE journalier,...).

La liste est mensuelle, contrairement à la facture, et le décalage entre la date d'ouverture du droit et le premier jour indemnisé fait apparaître des DE qui ne sont pas facturés sur le même mois de référence.

Le CTIC a pour mission le contrôle des factures bimestrielles transmises par PE. Ces factures sont l'unique moyen de vérifier le coût financier et d'assurer un suivi des chômeurs anciens militaires des trois armées.

Les factures regroupent l'ensemble des paiements d'un ressortissant sur deux mois consécutifs et éventuellement les rappels sur des mois antérieurs.

Cette nouvelle forme de restitutions, parallèlement à celle habituellement requise pour les armées, via les organismes payeurs, engendre des difficultés dans la restitution statistique du chômage pour l'année 2012, qui doit prendre en compte les deux sources d'informations alors que le périmètre n'est pas exactement le même.

Sources du bilan :

Factures bimestrielles de l'année 2012 transmises par PE ;

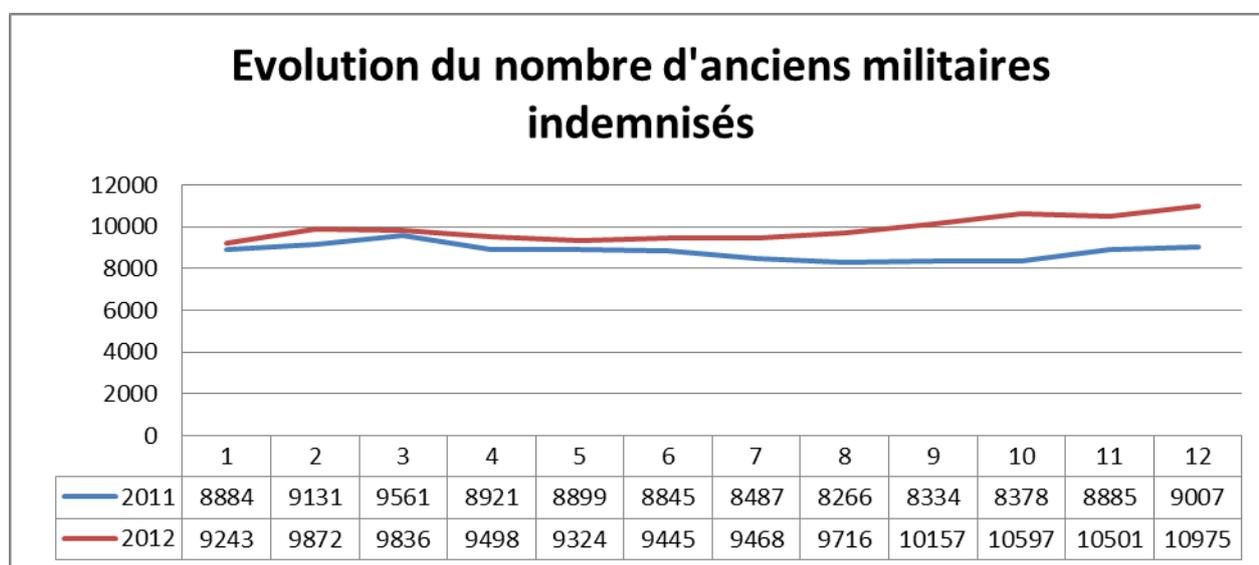
Le bilan financier du CTAC de Bordeaux (organisme payeur de l'armée de Terre) de janvier à novembre 2012 ;

Le bilan financier du CERHAA (organisme payeur de l'armée de l'air) de janvier à septembre 2012 ;

Le bilan financier du CAFIN (organisme payeur de la marine) de janvier à septembre 2012.

L'exercice 2012 a été marqué par deux phénomènes que sont la revalorisation des indemnités de chômage de 2%, intervenue en juillet, et un contexte économique défavorable qui pénalise les anciens ressortissants du ministère de la défense dans leur retour à l'emploi. En effet, le nombre de chômeurs anciens militaires du ministère de la défense est passé de 9 243 en janvier à 10 975 en fin de gestion 2012. Pour les civils hors PAR (Plan d'accompagnement des restructurations), le nombre est lui passé de 357 à 471 sur la même période. **En décembre 2012 le nombre total d'indemnisés s'est élevé à 11 446 soit une hausse de 19,2 % par rapport à janvier 2012 (9 600).**

9.1 - Nombre de militaires indemnisés – mensuel (hors gendarmerie)



Au niveau national, Pôle emploi et l'UNEDIC ont constaté une **progression en 2011 du nombre de demandeurs d'emploi** (catégories A, B et C et dispensés de recherche d'emploi) et **cette hausse s'est poursuivie tout au long de l'année 2012**. Concernant les seuls **demandeurs d'emploi de catégorie A⁴**, l'augmentation est de **10,3 % entre 2011 et 2012**.

Il est donc constaté en 2012 pour le ministère de la défense une augmentation deux fois plus rapide du nombre des chômeurs indemnisés qu'au niveau de l'assurance chômage.

Cet écart est dû à plusieurs facteurs :

- un paiement plus rapide par Pôle emploi (effet jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2013) ;
- une évolution du mode de calcul des chômeurs indemnisés ;
- le doublement des primo-bénéficiaires de janvier 2012 (708) à février 2013 (1 563) qui est dû en partie à la 1^{ère} mise en paiement des indemnités par Pôle emploi au profit des ex ressortissants en reliquat de droit (fin de contrat dans le privé) ;
- une réduction des effectifs (suppression de postes) en 2012 au sein du ministère de la défense.

Les **particularités de la population militaire indemnisée** par le ministère de la défense peuvent aussi expliquer cet écart : principalement une population jeune en fin de contrat (militaires du rang et sous-officiers de moins de 4 ans de service) dont la durée d'activité courte dans les armées ne leur a pas permis d'acquérir une formation suffisante pour envisager une reconversion rapide.

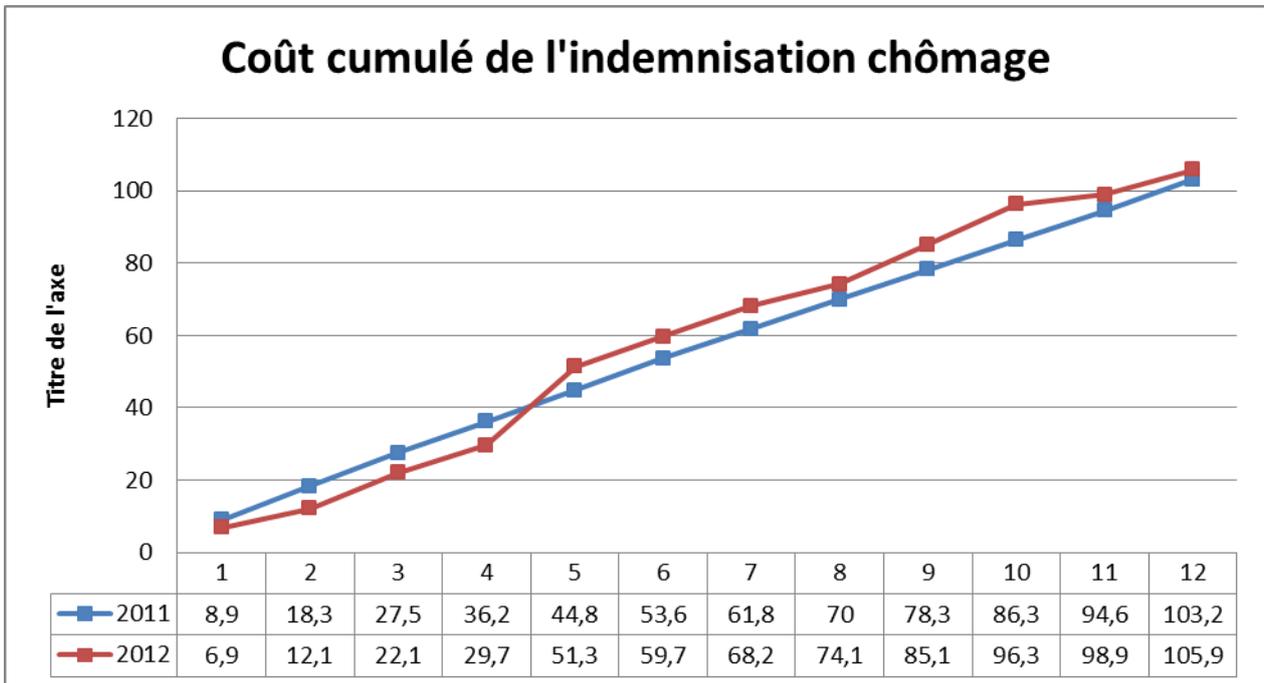
Nota, en 2011, les moins de 8 ans de service représentaient 60% de la population militaire indemnisée. En 2012, ils ont représenté 67% de cette même population.

De même, en 2011 et 2012, les militaires du rang représentaient 81% de la population indemnisée et les sous-officiers 17%.

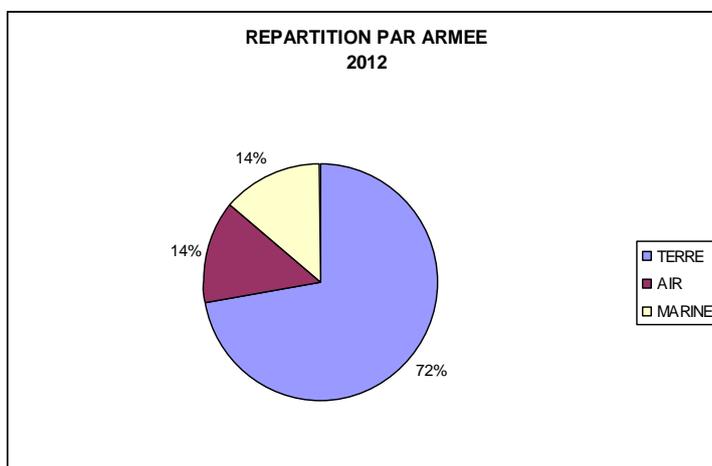
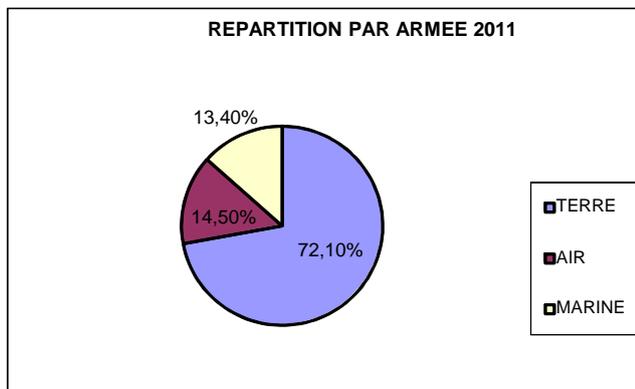
⁴ Catégorie des demandeurs d'emploi sans emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi. Il s'agit de la catégorie la plus proche des demandeurs d'emploi ex-ressortissants du ministère de la défense.

9.2 - Coût cumulé de l'indemnisation chômage – mensuel (hors gendarmerie)

Le MINDEF contient en 2012 l'évolution du coût du chômage, mais l'augmentation de DE indemnisés à compter de l'été pourrait avoir un effet plus important en 2013 sur le coût de l'indemnisation.

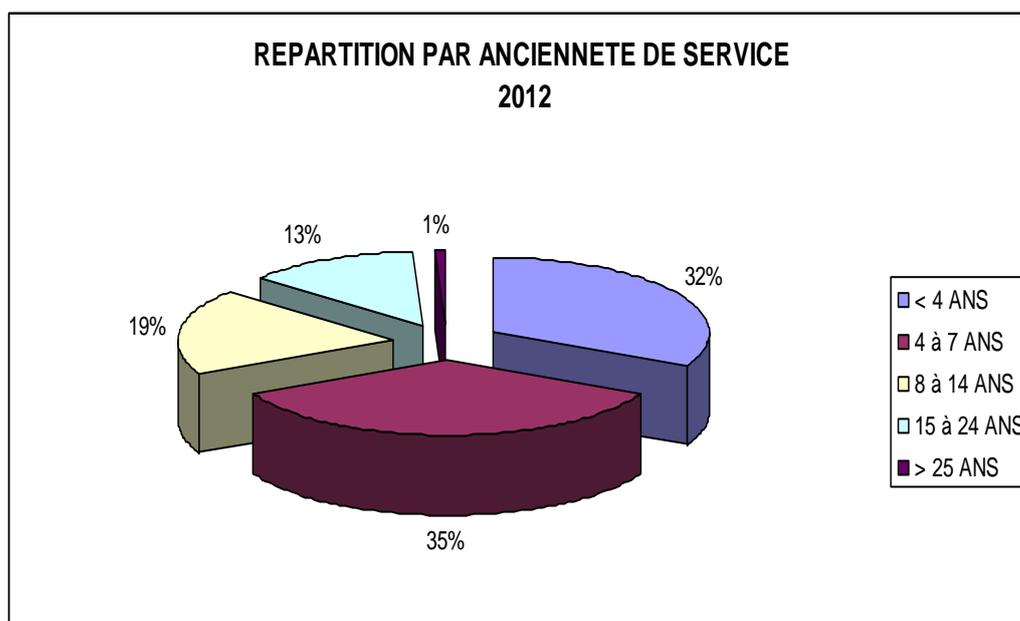
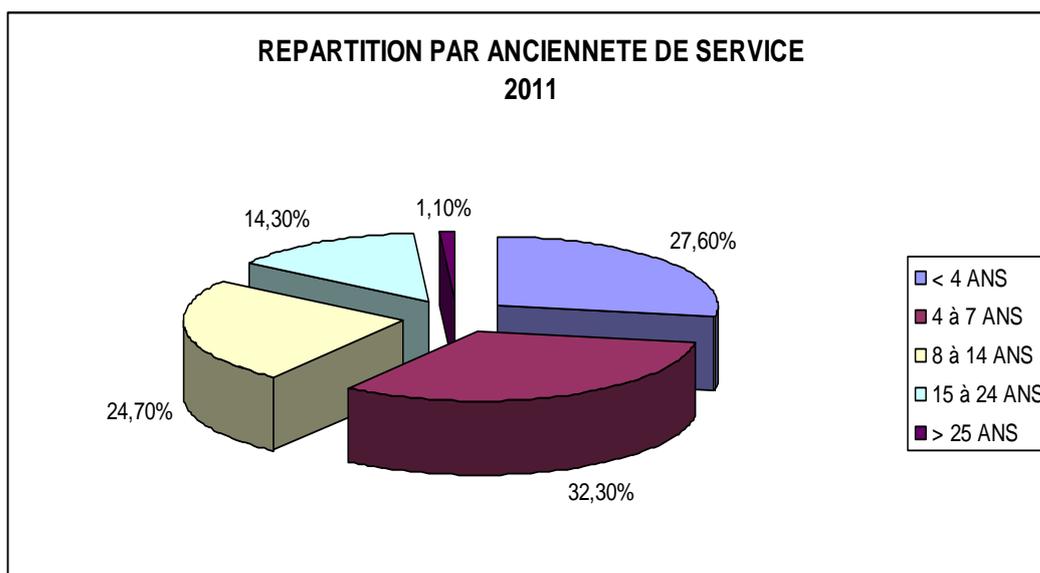


- **Répartition par armée (anciens militaires hors gendarmerie)**



La répartition par armée des chômeurs indemnisés reste stable.

- **Répartition par ancienneté de services (anciens militaires hors gendarmerie)**

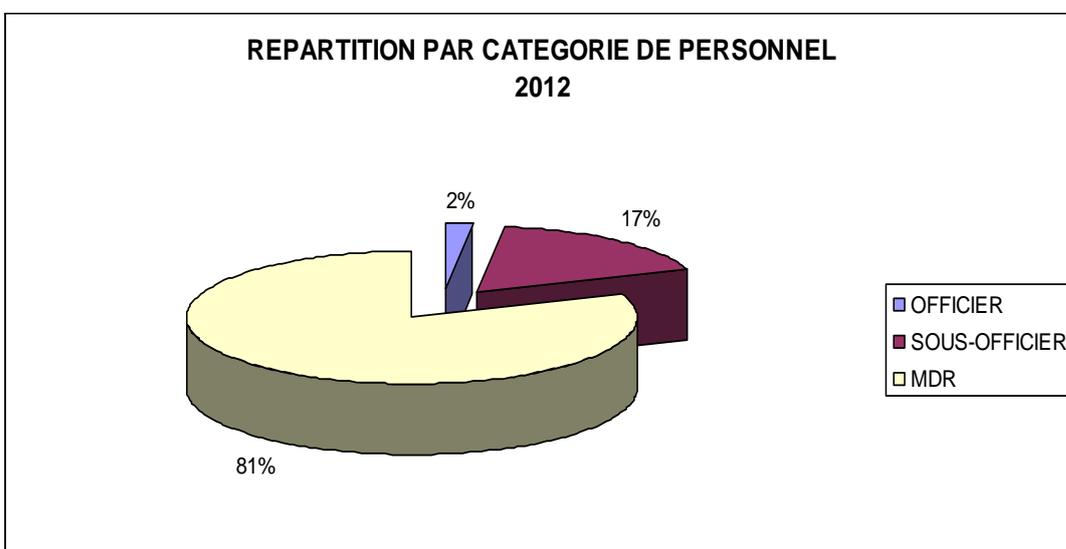
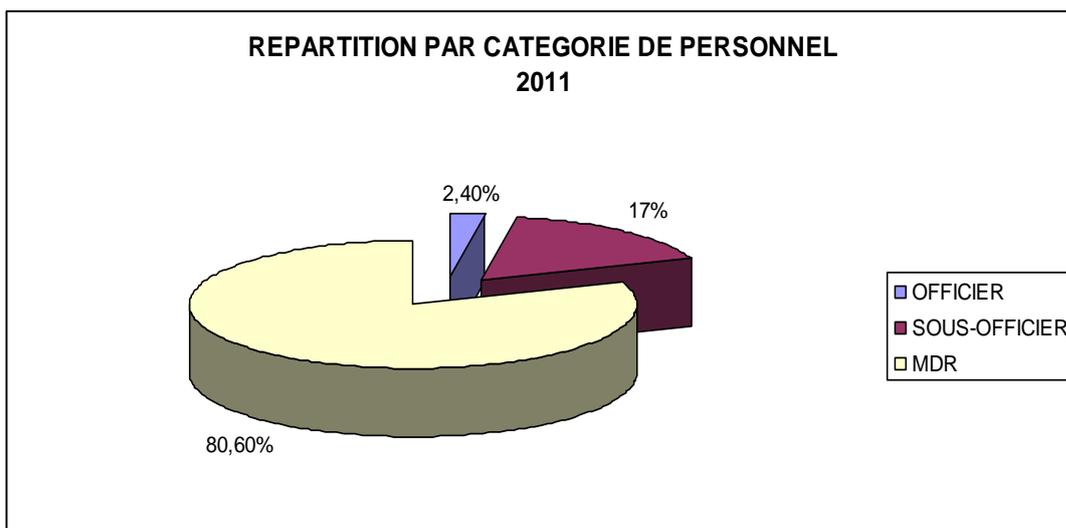


Nous constatons une évolution de la répartition par ancienneté de service.

Diminution de 5 points pour les militaires quittant l'institution entre 8 et 14 ans de service. Cette catégorie bénéficie pleinement du dispositif de Défense mobilité.

Hausse de presque 5 points pour les militaires quittant l'institution avant 4 ans de service. Cette catégorie de militaires ne peut bénéficier d'une formation professionnelle.

- **Répartition par catégorie de personnel (anciens militaires hors gendarmerie)**



La répartition par catégorie ne montre aucune évolution significative.

- **Durée moyenne d'indemnisation (anciens militaires hors gendarmerie)**

La durée moyenne d'indemnisation de 294 jours a été calculée sur la base des informations transmises par Pole Emploi.

Mode de calcul : affiliation moins reliquat des droits divisé par l'effectif des chômeurs indemnisés.

La répartition par armée a été effectuée au moyen de la ventilation par code affectation. Néanmoins, compte tenu du transfert progressif de l'indemnisation du chômage des militaires à pôle emploi, les données 2012 n'ont pu être consolidées.

	TOTAL
Durée moyenne d'indemnisation 2011 (jours)	341
Durée moyenne d'indemnisation 2012 (jours)	294

Pour mémoire, la durée moyenne d'indemnisation des ressortissants du service public de l'emploi est de 10 mois, soit 300 jours.

Les destructions d'emploi à compter du second semestre 2011, ont induit une augmentation du nombre de DE indemnisés par le ministère de la défense. En raison de la faiblesse de la croissance, cette augmentation du coût de l'indemnisation chômage devrait se poursuivre en 2013, malgré l'augmentation du nombre de reclassements.

X – ANNEXES

10.1 – TAUX DE RECLASSEMENT (SECTEUR PRIVE + FONCTION PUBLIQUE)

	OFF	SOF	MDR +4 ANS	TOTAL + 4 ans	MDR-4	TAUX global
TERRE	75%	77%	71%	73%	66%	72%
MARINE	75%	72%	70%	72%	69%	71%
AIR	80%	82%	70%	79%	67%	78%
SSA	83%	68%	100%	71%	17%	65%
SEA	50%	67%	73%	71%	-	71%
GEND (*)	0%	78%	67%	72%	70%	71%
TOTAL	76%	77%	71%	74%	66%	73%

* - Gendarmes suivis par Défense Mobilité

10.2 – RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE DES RECLASSEMENTS

Régions de reclassement	TERRE	MARINE	AIR	GEND DEF MOB	SEA	SSA	SCA	DGA	Totaux
ALSACE	3%	1%	2%	0%	3%	2%	0%	0%	3%
AQUITAINE	5%	3%	10%	11%	7%	9%	20%	0%	6%
AUVERGNE	2%	1%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	2%
BASSE NORMANDIE	2%	4%	1%	2%	0%	0%	0%	0%	2%
BOURGOGNE	2%	1%	5%	9%	16%	0%	0%	0%	3%
BRETAGNE	7%	32%	3%	11%	3%	9%	0%	67%	10%
CENTRE	5%	3%	13%	2%	7%	6%	20%	0%	6%
CHAMPAGNE-ARDENNES	4%	1%	3%	0%	3%	0%	0%	0%	3%
CORSE	0%	0%	1%	0%	3%	0%	0%	0%	1%
FRANCHE-COMTE	3%	1%	3%	0%	5%	0%	0%	0%	3%
HAUTE NORMANDIE	2%	2%	1%	2%	1%	4%	0%	0%	2%
ILE DE FRANCE	7%	5%	9%	7%	7%	11%	0%	33%	7%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	4%	4%	2%	4%	0%	6%	0%	0%	4%
LIMOUSIN	1%	1%	0%	2%	0%	9%	0%	0%	1%
LORRAINE	7%	2%	8%	4%	8%	0%	0%	0%	6%
MIDI-PYRENEES	5%	4%	7%	4%	4%	4%	20%	0%	5%
NORD-PAS DE CALAIS	3%	2%	3%	4%	4%	2%	0%	0%	3%
PAYS DE LA LOIRE	9%	3%	3%	9%	4%	0%	0%	0%	7%
PICARDIE	3%	1%	2%	4%	4%	0%	0%	0%	2%
POITOU-CHARENTES	5%	2%	5%	0%	3%	6%	0%	0%	4%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	10%	26%	11%	25%	12%	23%	20%	0%	13%
RHONE-ALPES	8%	4%	5%	4%	7%	9%	20%	0%	6%
OUTRE MER	1%	1%	1%	0%	1%	0%	0%	0%	1%
Totaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

10.3 – REPARTITION DES RECLASSEMENTS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

	TERRE	MARINE	AIR	GEND DEF MOB	SEA	SSA	SCA	DGA	Total
AGRICULTURE ET PÊCHE, ESPACES NATURELS ET ESPACES VERTS, SOINS AUX ANIMAUX	3%	2%	2%	0%	0%	0%	0%	0%	3%
BANQUE, ASSURANCES ET IMMOBILIER	2%	2%	2%	0%	3%	0%	0%	0%	2%
COMMERCE, VENTE ET GRANDE DISTRIBUTION	6%	6%	7%	10%	6%	6%	0%	0%	6%
COMMUNICATION, MEDIA ET MULTIMÉDIA	1%	1%	1%	0%	0%	2%	0%	0%	1%
CONSTRUCTION, BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	12%	7%	7%	2%	8%	0%	0%	0%	10%
HÔTELLERIE - RESTAURATION, TOURISME, LOISIRS ET ANIMATION	4%	6%	5%	2%	2%	6%	17%	0%	4%
INDUSTRIE	8%	16%	11%	3%	5%	2%	0%	83%	10%
INSTALLATION ET MAINTENANCE	11%	22%	17%	9%	3%	3%	0%	0%	14%
SANTÉ	2%	2%	2%	0%	2%	53%	0%	0%	3%
SERVICES A LA PERSONNE ET A LA COLLECTIVITÉ	13%	14%	12%	34%	1%	15%	33%	0%	13%
SUPPORT A L'ENTREPRISE	6%	7%	10%	16%	5%	12%	50%	17%	7%
TRANSPORT ET LOGISTIQUE	31%	15%	23%	24%	64%	2%	0%	0%	27%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

10.4 – RÉMUNÉRATIONS

	TERRE	MARINE	AIR	GEND DEF MOB	SEA	SSA	SCA	DGA	TOTAL
Inf. à 1000 €	3%	3%	7%	8%	5%	6%	0%	0%	4%
De 1000 à moins de 1500 €	46%	33%	30%	54%	29%	23%	33%	0%	41%
De 1500 à moins de 2000 €	25%	22%	26%	16%	35%	18%	33%	0%	25%
De 2000 à moins de 2500 €	4%	6%	7%	7%	10%	9%	0%	33%	5%
2500 € et plus	2%	7%	5%	2%	2%	8%	17%	67%	4%
Commissions	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Non précisé	19%	29%	24%	13%	19%	36%	17%	0%	21%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

10.5 – REPARTITION DU PERSONNEL ACCEDANT AUX FONCTIONS PUBLIQUES

	Terre			Marine			Air		
	OFF	SOF	MDR	OFF	SOF	MDR	OFF	SOF	MDR
L4139-2 FPE	24	124	113	7	106		10	145	22
L4139-2 FPT	6	23	98		5		1	15	14
L4139-2 FPH	1		4		1			1	3
L 4139-3 (emplois réservés) FPE	11	78	120	2	54	8	2	50	53
L 4139-3 (emplois réservés) FPT		17	29	1	11	1		15	23
L 4139-3 (emplois réservés) FPH		1	2		1			5	3
L 4139-1 (concours) FPE	3	12	2		10	2	2	18	3
L 4139-1 (concours) FPT	2	2	2		1			2	
L 4139-1 (concours) FPH									
L 4138-8 (dét./int.) FPE	3	12	9		4	1	1	11	8
L 4138-8 (dét./int.) FPT	1	5	22		6			17	12
L 4138-8 (dét./int.) FPH		2	4						2
Contrats * FPE	19	65	95	6	22	6	11	39	20
Contrats FPT	6	52	113	3	28	9	2	20	40
Contrats FPH		21	49		12	4		10	12
Total recrutements	76	414	662	19	261	31	29	348	215
TOTAL ARMEES		1152			311			592	

*(EPIDe, EPA, MFAFP compris)

	SSA			SEA			DGA		
	OFF	SOF	MDR	OFF	SOF	MDR	OFF	SOF	MDR
L4139-2 FPE	1	2		1	1				
L4139-2 FPT	2	5							
L4139-2 FPH	1	7							
L 4139-3 (emplois réservés) FPE		9	1		1	2			
L 4139-3 (emplois réservés) FPT									
L 4139-3 (emplois réservés) FPH			1						
L 4139-1 (concours) FPE	1	1							
L 4139-1 (concours) FPT									
L 4139-1 (concours) FPH									
L 4138-8 (dét./int.) FPE		3					14	13	
L 4138-8 (dét./int.) FPT		2							
L 4138-8 (dét./int.) FPH									
Contrats * FPE		5	1		1				
Contrats FPT		2			1	2			
Contrats FPH	1	8	1			2			
Total recrutements	6	44	4	1	4	6	14	13	0
TOTAL ARMEES		54			11			27	

*(EPIDe, EPA, MFAFP compris)

	BSPP			SCA			JUSTMIL		
	OFF	SOF	MDR	OFF	SOF	MDR	OFF	SOF	MDR
L4139-2 FPE				7				1	
L4139-2 FPT								1	
L4139-2 FPH									
L 4139-3 (emplois réservés) FPE					1				
L 4139-3 (emplois réservés) FPT									
L 4139-3 (emplois réservés) FPH									
L 4139-1 (concours) FPE									
L 4139-1 (concours) FPT									
L 4139-1 (concours) FPH									
L 4138-8 (dét./int.) FPE									
L 4138-8 (dét./int.) FPT									
L 4138-8 (dét./int.) FPH									
Contrats * FPE		1	2						
Contrats FPT		2	6						
Contrats FPH			6						
Total recrutements	0	3	14	7	1	0	0	2	0
TOTAL ARMEES		17			8			2	

*(EPIDe, EPA, MFAFP compris)

	DEFENSE				GENDARMERIE				DEFENSE +GEND.
	OFF	SOF	MDR	TOTAL	OFF	SOF	MDR	TOTAL	
L4139-2 FPE	50	379	135	564	3	8		11	575
L4139-2 FPT	9	49	112	170	2	23	13	38	208
L4139-2 FPH	2	9	7	18			1	1	19
L 4139-3 (emplois réservés) FPE	15	193	184	392	0	33	73	106	498
L 4139-3 (emplois réservés) FPT	1	43	53	97	0	31	89	120	217
L 4139-3 (emplois réservés) FPH	0	7	6	13		3	1	4	17
L 4139-1 (concours) FPE	6	41	7	54	2	7	3	12	66
L 4139-1 (concours) FPT	2	5	2	9				0	9
L 4139-1 (concours) FPH	0	0	0	0				0	0
L 4138-8 (dét./int.) FPE	18	43	18	79	3	14	3	20	99
L 4138-8 (dét./int.) FPT	1	30	34	65	1			1	66
L 4138-8 (dét./int.) FPH	0	2	6	8				0	8
Contrats * FPE	36	133	124	293		1	1	2	295
Contrats FPT	11	105	170	286	1	2	2	5	291
Contrats FPH	1	51	74	126	1			1	127
Total recrutements	152	1090	932	2174	13	122	186	321	2495
TOTAL ARMEES	2174								

*(EPIDe, EPA, MFAFP compris)



Venez nous rejoindre sur notre site internet
www.defense-mobilite.fr

et sur les réseaux sociaux



Ecoutez nos podcasts sur notre webradio



 **N°Vert 0 800 64 50 85**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

